

AID COORDINATION

RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Juin 2009

I. LA REALITE DU RESEAU

Dans un rapport d'activités du réseau AID, il est important de faire le point sur sa réalité. Celle-ci est de deux ordres : d'une part le nombre de centres qu'il fédère, ce qu'ils représentent et d'autre part, la réalité des stagiaires pour lesquels nous existons.

1. Au niveau des centres, deux statuts différents dans les AID

Les **centres intégrés** sont ceux qui adhèrent pleinement à l'ensemble du système et en acceptent toutes les contraintes de solidarité. A cet égard, outre l'asbl de coordination, les centres intégrés mettent en œuvre un **fonds de solidarité** interne.

Pour l'année 2008, en respectant les décisions du CA, le fonds de solidarité est intervenu pour la prise en charge des coûts liés à la convention collective MOC concernant les compléments « maladie ». Par ailleurs, l'objectif du fonds de solidarité n'est pas de croître indéfiniment. Aussi a-t-il été décidé pour 2008, de porter en compte une augmentation de 2 % du montant du fonds de solidarité pour couvrir « l'indexation ». La participation a donc été limitée à 660 euros¹.

Les centres intégrés qui le souhaitent ont accès au **système centralisé de trésorerie** qui permet des taux fort avantageux, de l'ordre de 1 % en 2008.

Les **centres associés** : ce sont des centres qui adhèrent à la fédération AID notamment à la charte pédagogique et à la charte déontologique mais dont le pouvoir organisateur n'est pas exclusivement ou majoritairement MOC. Ils participent aux débats pédagogiques et acceptent de déléguer leur représentation politique.

Au 31/12/2008, le réseau AID comporte trente associations, dont vingt-cinq en Wallonie et cinq à Bruxelles.

¹ Décision du CA du 17/06/08 : le fonds de solidarité s'élève aujourd'hui à 330 000 euros. Nous décidons de le « geler ». C'est-à-dire de le plafonner à 300 000 euros, indexés chaque année. L'indexation (2 % de la valeur du fonds) sera donc facturée chaque année aux centres, au prorata de leurs moyens. Si suite à une utilisation du fonds (décision du CA), il venait à descendre en dessous de 300.000 euros. La cotisation serait réactivée pour remonter au niveau de montant plancher du fonds (300.000 euros) avec une facturation maximale annuelle de 2,5 % des moyens annuels des centres.

Les centres se décomposent en neuf EFT et seize OISP en Wallonie, quatre centres OISP à Bruxelles et un centre agréé en tant qu'AFT.

On distingue quinze centres intégrés et quinze centres associés.

Au travers de ces trente centres, nous organisons cinquante-cinq sections de formation réparties en vingt-deux filières :

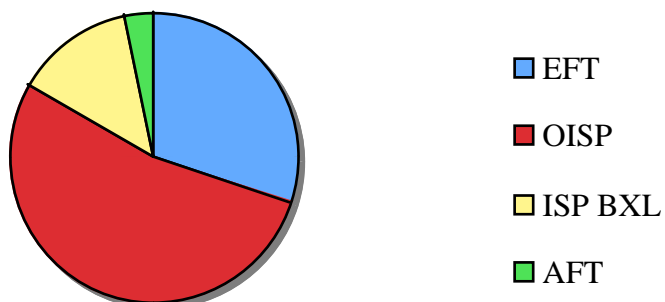
- En EFT :
 - 7 sections en restauration
 - 3 sections horticulture²
 - 2 sections en menuiserie
 - 2 sections éco-construction
 - 2 sections nettoyage – aide ménagère
 - 2 sections parachèvement bâtiment
 - 1 section maçonnerie
 - 1 section peinture
 - 1 section éco-cantonnier

- En OISP :
 - 14 sections remise à niveau – orientation professionnelle
 - 2 sections bureautique – secrétariat
 - 3 sections aide soignantes
 - 3 sections « alpha »
 - 2 sections PAO
 - 2 sections animateur socioculturel et enfants
 - 1 section vente – étalage
 - 1 section coffrage – ferrailage
 - 1 section maçonnerie
 - 1 section tourisme
 - 3 sections technicien réseau
 - 1 section création site web

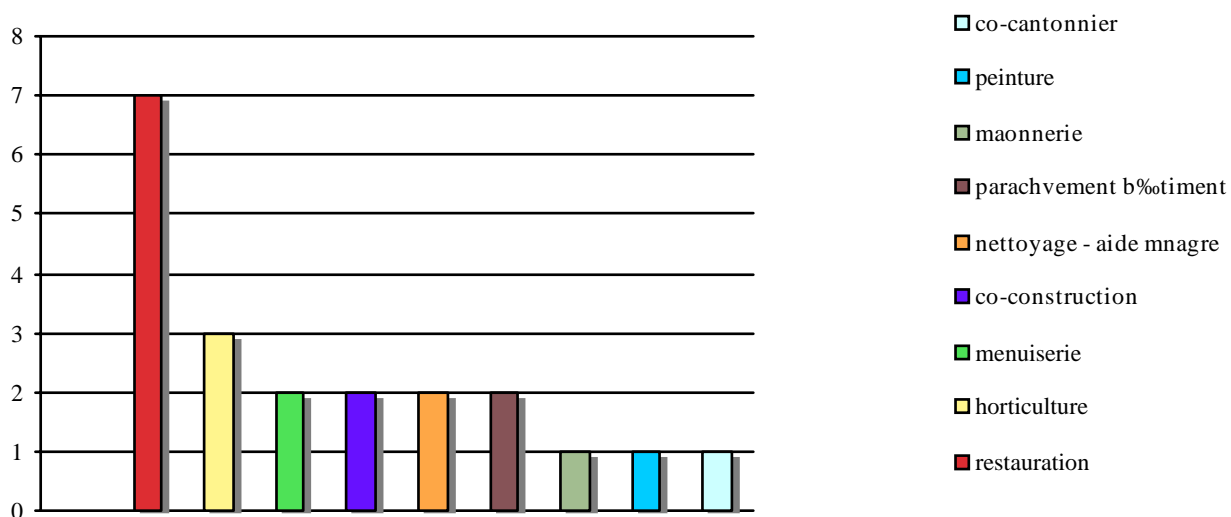
Sur les treize filières organisées en OISP, seulement deux filières ne sont pas à orientation « métier ».

² Une de ces sections est certifiante. Elle est faite en partenariat avec la Promotion sociale.

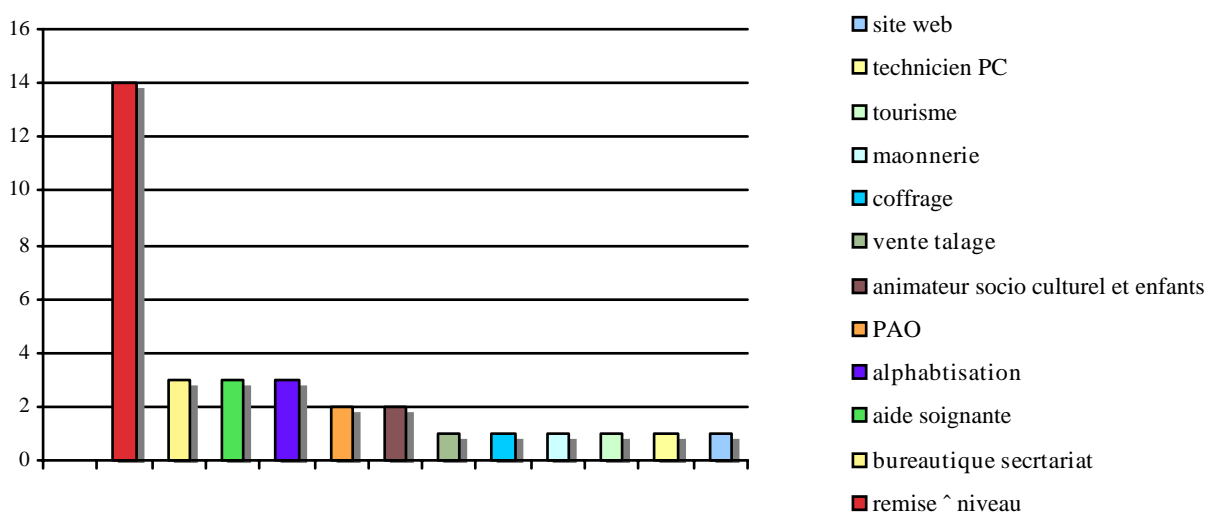
1.1 Répartition des centres en fonction de leur agrément



1.2 Type de filières EFT



1.3 Type de filières OISP



2. Au niveau des stagiaires

Au niveau des stagiaires, une petite analyse statistique permet de dégager une série d'informations.

Cette année, nous avons intégré les informations de l'ensemble des centres AID, qu'ils soient intégrés ou associés. Cela explique les différences entre 2007 et 2008.

De façon synthétique, notre action en 2008 a concerné **1.965** personnes.

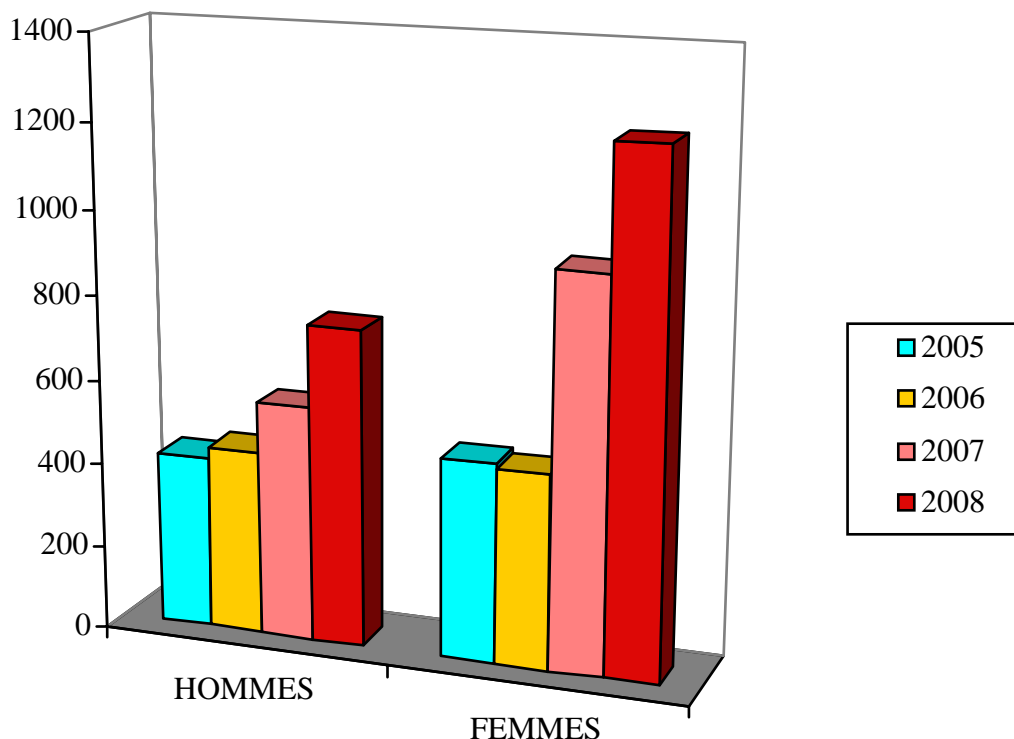
Nous avons réalisé **891.851 heures** de formation.

Les tableaux, ci-dessous, détaillent l'analyse du public par sexe, le niveau de qualification (diplôme), l'âge, le statut administratif à l'entrée en formation et les résultats par rapport à l'objectif professionnel (emploi ou formation).

Remarque :

Les chiffres portent sur le total des stagiaires des centres. Il ne s'agit pas ici du rapport d'activités de chaque centre. Ce qui apparaît comme données, gomme donc toutes les disparités qui existent entre les centres. Il n'y a que quand une différence importante entre EFT et OISP apparaît que celle-ci est relevée.

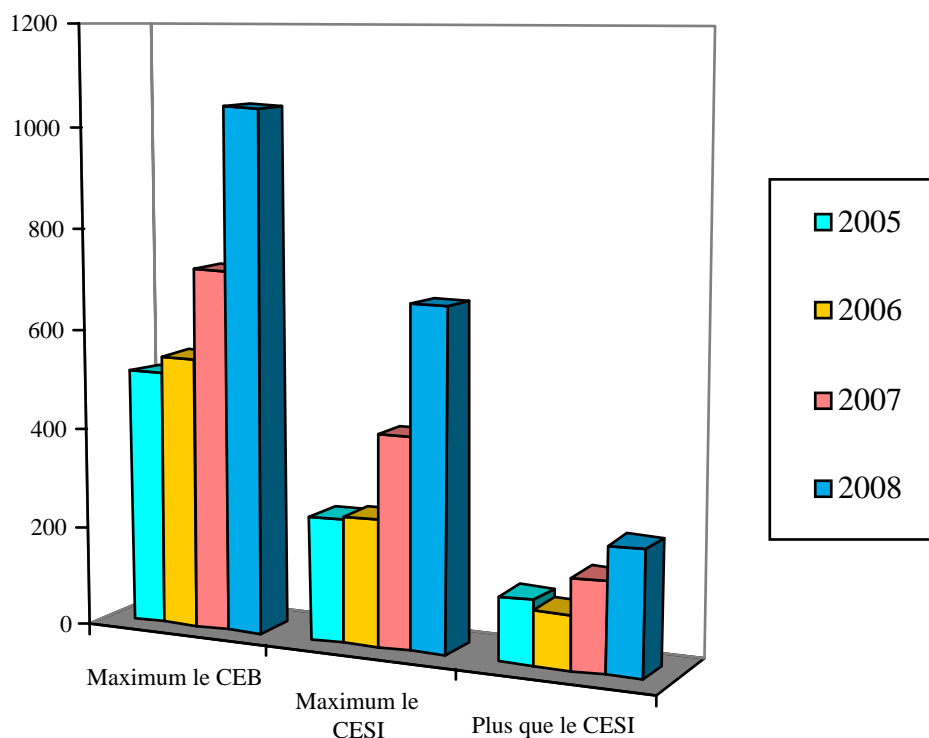
2.1. Ventilation du public accueilli par sexe



	Hommes	Femmes
Chiffres absolus	749	1.216
En pourcentage	38 %	62 %

Dans l'ensemble du réseau AID, nous avons travaillé avec 1.965 stagiaires. En 2007, nous avons travaillé avec 1.484 stagiaires soit une progression de plus 32 %. En 2008, comme en 2007, les femmes sont largement majoritaires et principalement en OISP. Elles représentent 70 % en OISP et ne représentent que 38 % en EFT.

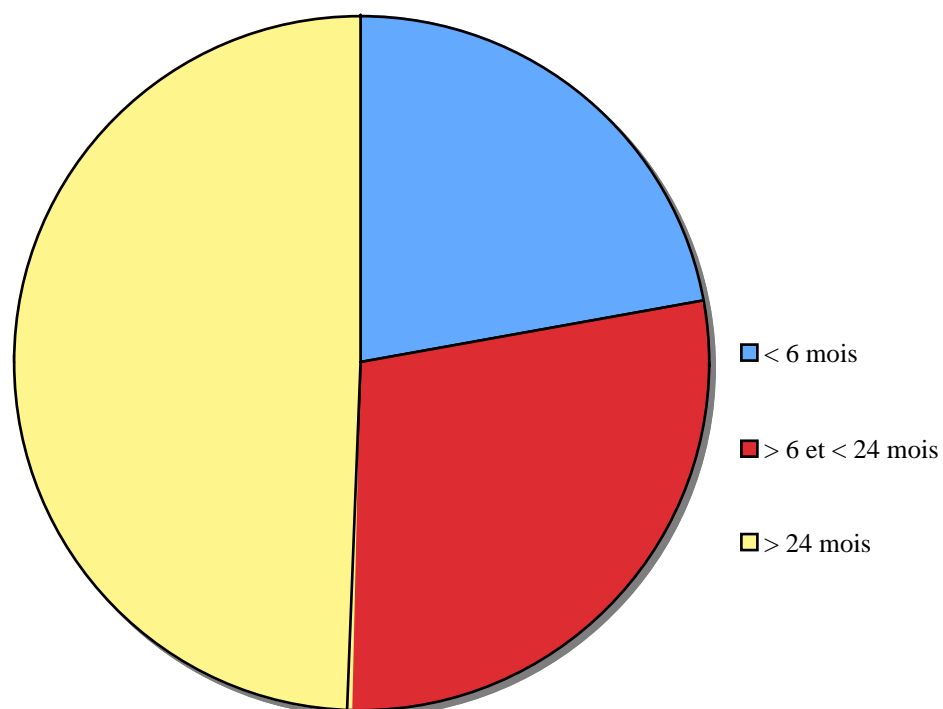
2.2. Qualifications à l'entrée par année



	Maximum le CEB	Maximum le CESI	Plus que le CESI
Chiffres absolus	1.041	676	248
En pourcentage	53 %	34 %	13 %

Au niveau des études, 53 % du public n'ont pas dépassé le niveau de l'école primaire et 34 % ont au maximum le CESI. De manière générale, 87 % de nos stagiaires peuvent être considérés comme faiblement à très faiblement qualifiés. Presque neuf stagiaires sur dix ont au maximum le CESI ou la deuxième année du deuxième cycle. Les conditions du décret sont différentes et cela se marque dans le public. En OISP, 44 % des stagiaires n'ont que le niveau primaire et 40 % ont le CESI alors qu'en EFT, c'est 80 % du public qui n'ont que le niveau primaire et 17 % ont le CESI. Les centres respectent donc les prescrits légaux et correspondent bien aux options politiques de la fédération.

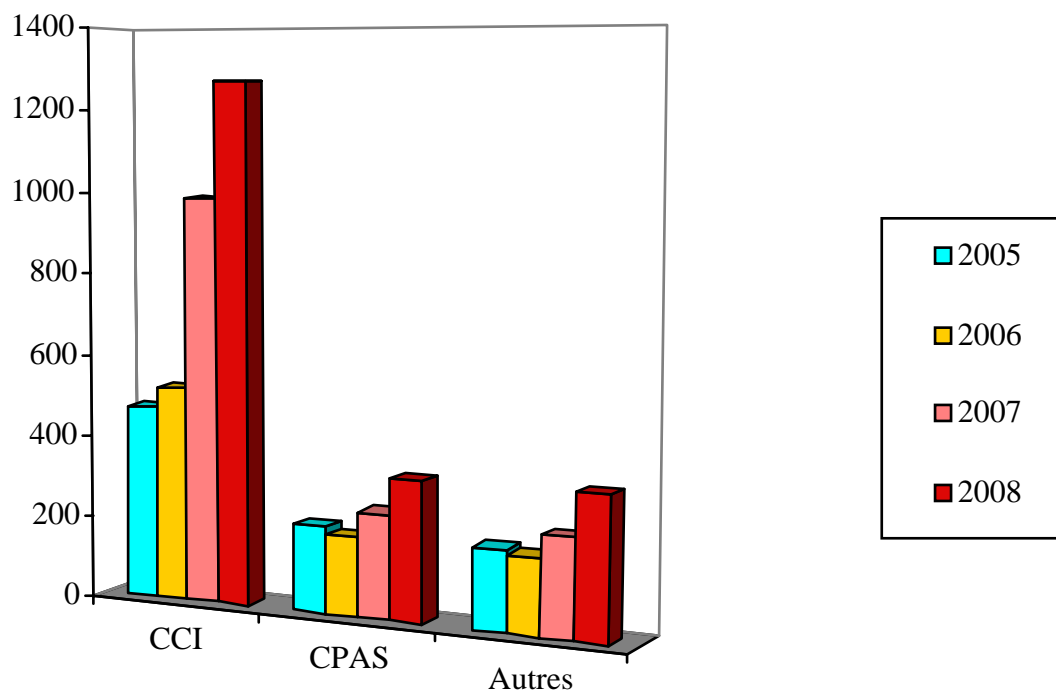
2.3. Durée d'inoccupation



	Maximum le CEB	Maximum le CESI	Plus que le CESI	Total	En %
0 à 6 mois	237	152	48	437	22%
6 mois à 24 mois	304	193	60	557	28%
plus de 24 mois	499	328	144	971	49%
Total	1040	673	252	1965	

Au niveau de la durée d'inoccupation, le tableau montre que presque un stagiaire sur deux (49 %) a plus de 24 mois d'inoccupation. En croisant avec le niveau d'étude, on constate que sur 1.965 stagiaires, 25 % des stagiaires cumulent un niveau de qualification maximum CEB et plus de 24 mois d'inoccupation.

2.4. Statuts administratifs à l'entrée

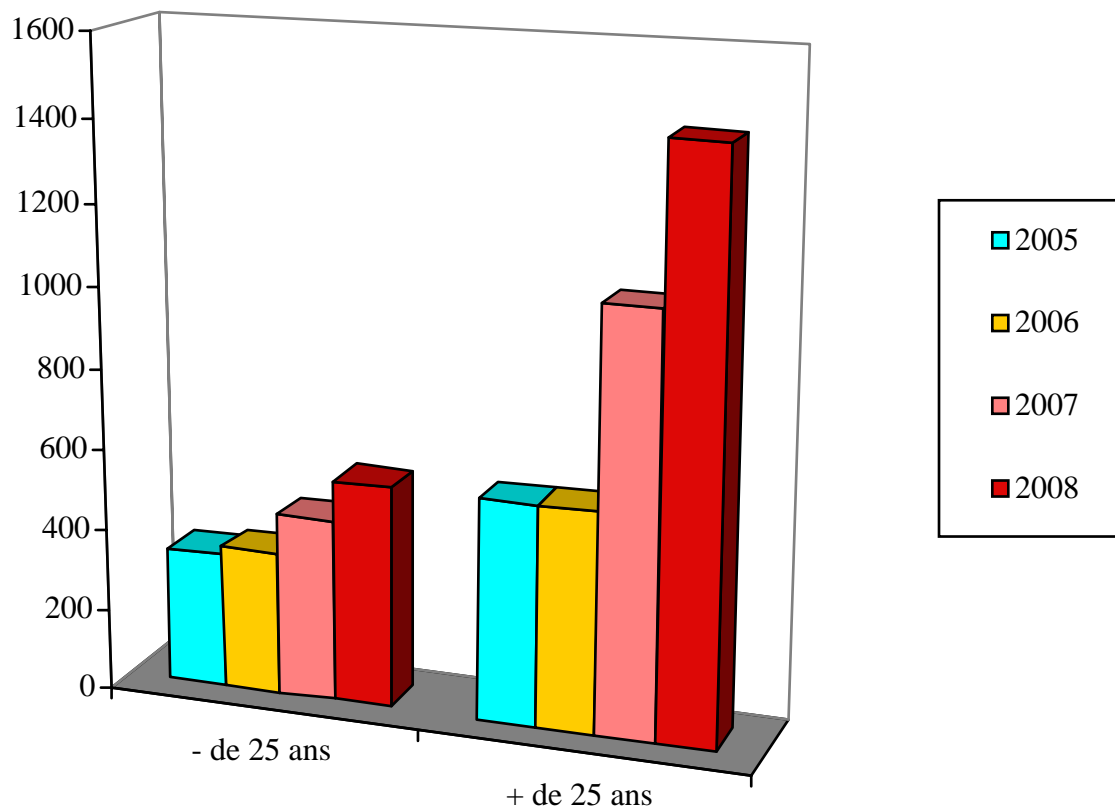


	Chômeurs indemnisés	Chômeurs non indemnisés	
		CPAS	Autres
Chiffres absolus	1.274	344	347
En pourcentage	65 %	17 %	18 %

Les chômeurs complets indemnisés représentent presque 64 % de notre public. Les 36 % restant se répartissent de manière égale entre les personnes relevant du CPAS et de la catégorie « autres » qui recouvre les personnes qui n'ont pas de revenu car elles sont à charge d'une autre personne (conjoint, parents,...).

A noter que le PAC n'a pas entraîné une augmentation du nombre de CCI en formation. Proportionnellement, ils sont moins nombreux qu'en 2007. Ils représentaient 67 %. Il n'y a pas de différences entre les OISP et les EFT.

2.5. Ages des stagiaires à l'entrée



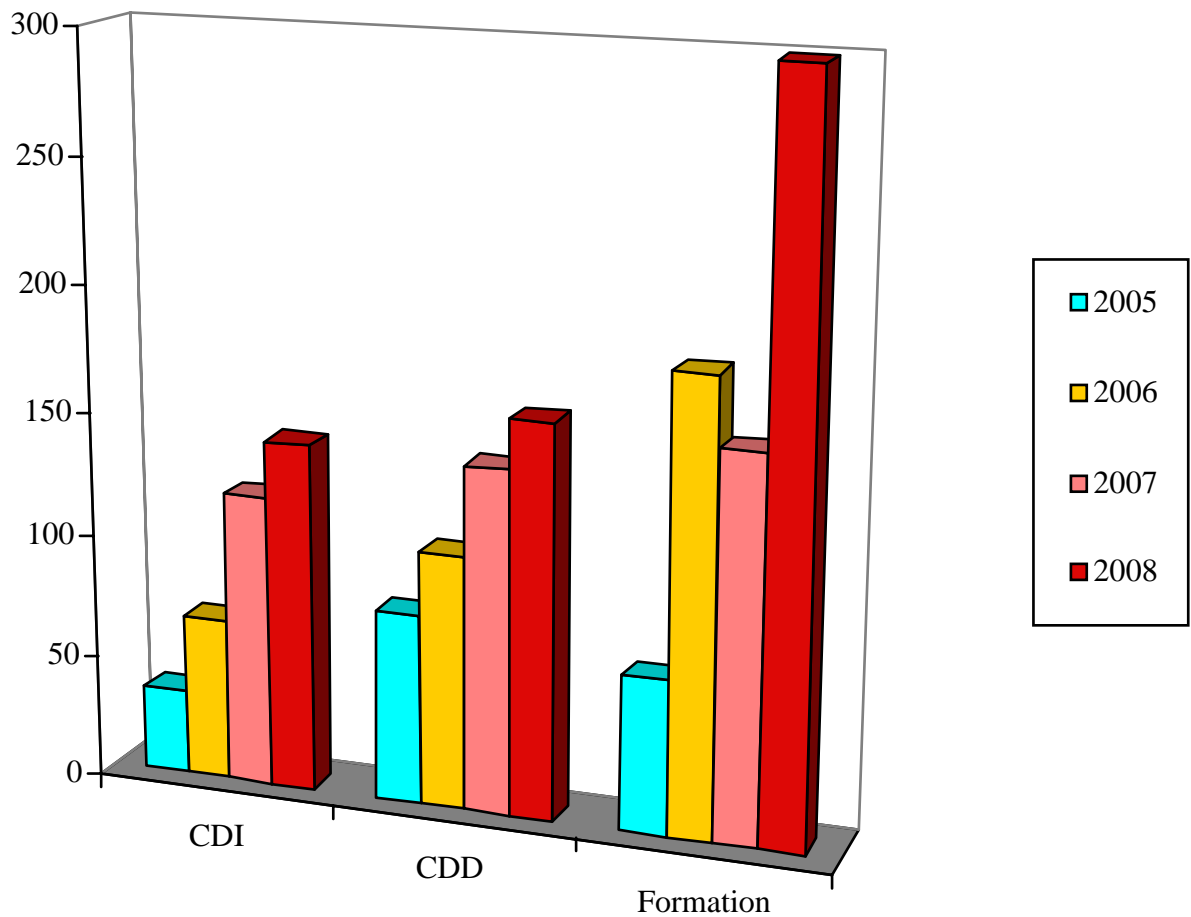
	- 25 ans	+ 25 ans
2007	550	1.415
En pourcentage	28 %	72 %

Les stagiaires qui fréquentent les centres de formation ont majoritairement plus de 25 ans. Ce ne sont pas des jeunes qui sortent de l'école. Ils ont souvent une réalité de vie plus ou moins « chargée ».

En OISP, les stagiaires de moins de 25 ans représentent 25 %. En EFT, ils représentent 35 %. Les stagiaires sont donc plus âgés en OISP.

2.6. Les résultats d'insertion

En chiffres absolus :



	Total des inscrits	Stagiaires qui ont quitté la formation en 2008	Emploi		Formation
			Durée indéterminée	Durée déterminée	
Chiffres absolus	1.965	1.217	141	159	299
			49 %		

Sur un total de 1.965 stagiaires éligibles, 1.217 ont terminé ou abandonné leur formation :

- 599 pour un motif d'emploi ou d'inscription dans une autre formation.
- 618 sont retournés en chômage ou n'ont pas donné de leurs nouvelles.

Remarque : il s'agit d'une photo à un moment donné. Si parmi ceux-ci, certains ont un emploi ou ont recommencé une formation mais ne nous l'ont pas communiqué, ils ne sont pas comptabilisés.

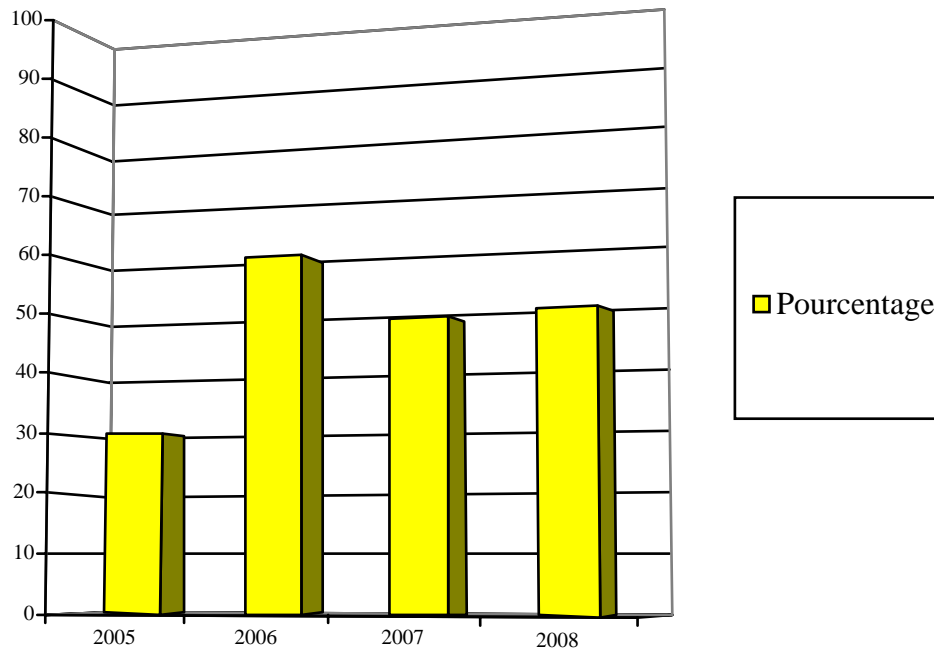
Au vu des chiffres bruts, il est important de remarquer que presque cinq stagiaires sur dix qui quittent le centre de formation ont un emploi ou continuent dans une formation. Ce chiffre est loin d'être négligeable, mais cache des réalités différentes de centre à centre.

Les taux d'insertion oscillent entre 8 % et 88 %.

Même si les résultats moyens pour le réseau sont « bons », même s'il est de la liberté individuelle du stagiaire de continuer une autre formation, de se mettre en recherche d'un emploi, il y a sûrement un enjeu de travailler la sortie du stagiaire et son accompagnement.

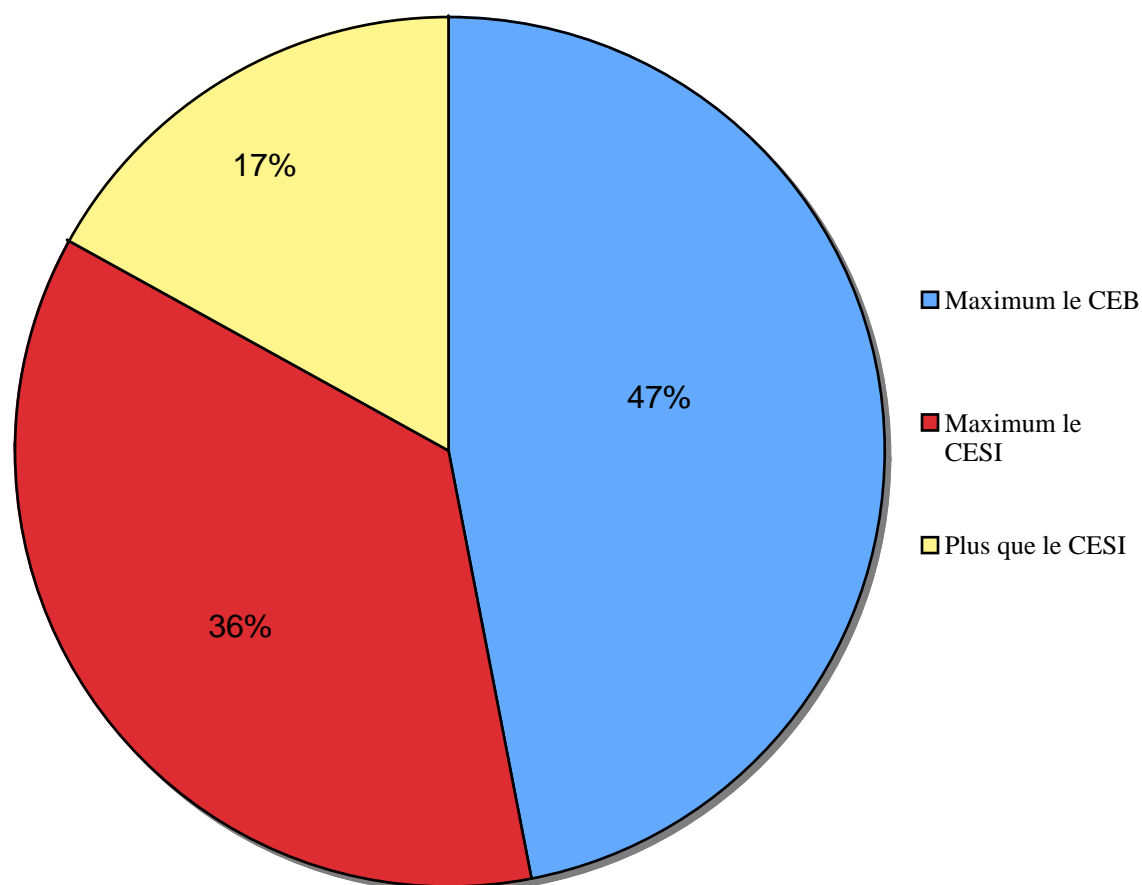
En termes d'insertion, les OISP ont un taux global de 53 % et en EFT, un taux de 37 %. Si on affine l'analyse, on constate qu'en OISP, la répartition est de 23 % en emploi et 30 % en formation alors qu'en EFT, on a 30 % en emploi et 7 % en reprise de formation.

En pourcentage :



Résultat d'insertion en % en 2008	
2008	49 %

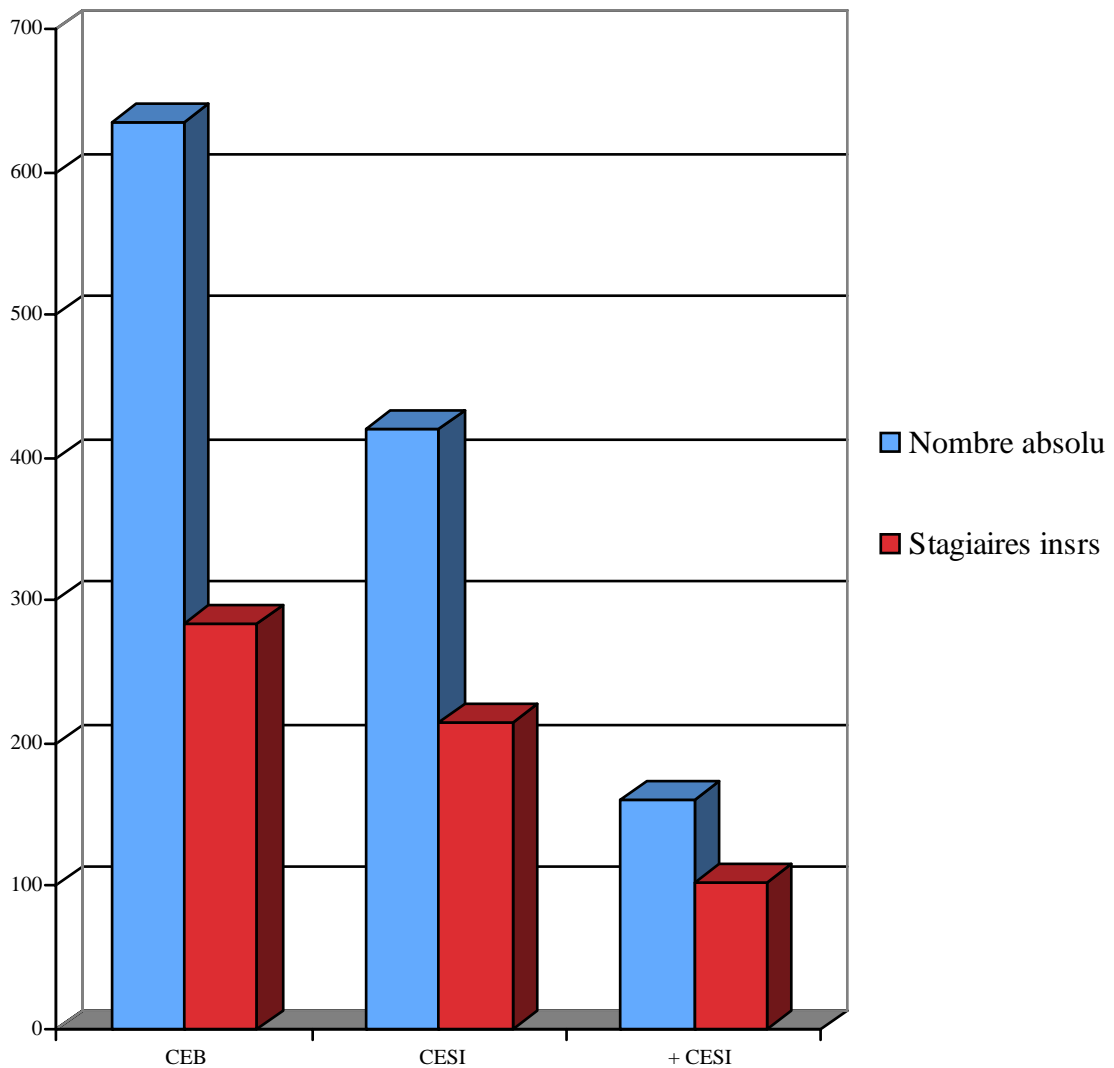
2.7. Tableaux croisés taux d'insertion / niveau de formation de base



	Stagiaires qui ont terminé ou quitté la formation	Maximum le CEB	Maximum le CESI	Plus que le CESI
Stagiaires insérés	599	283	214	102
En pourcentage	100 %	47 %	36 %	17 %

A côté des chiffres absolus et d'un regard macro, il nous a semblé utile de croiser l'insertion et le niveau d'étude initial. Les stagiaires qui ont un emploi ne sont-ils pas ceux qui au départ avaient des possibilités d'insertion ?

On peut constater que 47 % des stagiaires qui n'avaient que le CEB se sont insérés. Ce qui, en chiffres absolus représente 283 stagiaires sur 599 stagiaires qui se sont insérés à la fin de la formation. En 2007, le pourcentage était de 39 %.



	Maximum le CEB	Maximum le CESI	Plus que le CESI
Stagiaires qui ont terminé ou quitté la formation	636	421	160
Stagiaires insérés	283	214	102
En pourcentage	44 %	51 %	64 %

Si on regarde par niveau d'étude de départ, il se confirme que le niveau d'étude de formation initial est un facteur facilitant une insertion professionnelle.

II. L'AID COORDINATION ET LE CAHIER DES CHARGES

Les accords énoncent que l'AID Coordination est un des outils de la solidarité, en ceci qu'elle reçoit notamment pour fonction d'organiser des services, financés par tous sur une base égalitaire, même s'ils sont utilisés de manière différenciée.

L'AID Coordination est chargée de **cinq missions** qu'on identifie comme suit :

1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques pour compte de tous

2. L'information et la communication

3. La réflexion et l'animation pédagogique

4. Le développement

5. L'aide à la gestion

Lors de l'assemblée générale de juin 2007, nous avons identifié divers enjeux et chantiers pour l'année 2008. Ces chantiers constituaient le plan d'action de l'AID Coordination et rencontraient les cinq missions dévolues à l'AID Coordination.

1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques

Les chantiers identifiés

- Avec la mise en œuvre du nouveau décret en Région Wallonne, on peut dire que l'ISP sera institutionnalisée. Dans ce cadre, l'interlocuteur collectif que représente l'Interfédé est appelé à encore monter en puissance. Il faudra rester attentif à la question : comment à la fois faire exister significativement nos valeurs et promouvoir l'interlocuteur collectif ? Organiser les relations entre le pouvoir politique, les services publics et l'Interfédé en gardant notre spécificité « associative » ? Derrière cette question se trouve la problématique de la relation aux services publics. Elle est valable tant pour l'Interfédé que pour la fédération et pour les centres.
- Le décret octroie une reconnaissance au secteur. Cette place est celle de la formation pré-qualifiante. Derrière l'enjeu des relations partenariales notamment avec le FOREM, et dans une relation de partenaire, c'est faire reconnaître le

secteur comme organisant également des formations à vocation professionnelle et tournées vers l'emploi. C'est sortir du clivage formation pré-qualifiante – qualifiante, pour aller vers un clivage lié au public et à la pédagogie. C'est aussi sortir d'une position dans laquelle on veut nous mettre : celle de sous-traitant.

- A Bruxelles, l'enjeu est autour du mode d'organisation de la reconnaissance et du partenariat avec Bruxelles Formation et la mise sur pied des cahiers de charge.
- Les questions politiques bruxelloises sont traitées au sein de la Febisp. Nous avons un intérêt à nous concerter avec l'ACFI qui comme AID fédère des centres wallons et des centres bruxellois.

Passons ces différentes représentations plus en détail.

1.1. L'application du nouveau décret wallon

L'année 2008 a été la première année d'application du nouveau décret. Pour rappel, les premières négociations ont commencé fin 2000, le décret a été voté en 2004 et les arrêtés d'application en décembre 2006. Il a fait l'objet fin de l'année 2007 de négociations à propos des éléments financiers. Comme tout nouveau décret, il n'est pas parfait et on a constaté des difficultés dans son opérationnalisation.

Les difficultés ont été de deux ordres :

- Sur l'aspect financier : malgré l'augmentation de l'enveloppe de la Région Wallonne, celle-ci s'est avérée un peu courte. Nous avons constaté un trou de 500.000 euros et nous avons dû renégocier durant le 1^{er} trimestre 2008. En finale, on arrive à : toutes les heures des centres agréés antérieurement sont financées ; les centres sous moratoire ainsi que les nouveaux centres ont été « amputés » de 10 % mais gardent les 12.500 euros liés au lancement de l'activité; les nouvelles filières ne recevront pas les 12.500 euros de lancement. Les règles (conseils, souhaits) que nous avons fixées au niveau de la fédération nous ont permis d'être en position de « gagnant ». Les moyens des centres intégrés sont passés de 3.702.203 euros en 2007 à 4.161.207 euros en 2008. Cela représente un accroissement de 12,5 %. A noter que cet accroissement va continuer car les centres sont en phasage positif.
- La mise en place administrative. L'administration qui a comme rôle d'appliquer les lois a voulu mettre en place une série de mesures, d'outils, de règles qui changeaient l'esprit des textes. Deux questions centrales ont focalisé nos négociations :

l'élargissement et la prise en compte des heures assimilées et le guide des dépenses éligibles. Nous avons dû négocier tant avec le cabinet qu'avec l'administration pour bien rester dans l'esprit du décret. Cela a été finalisé par un nouvel arrêté ministériel qui a été signé le 30 décembre 2008.

1.2. La place de l'Interfédération et notre place en tant que fédération

Après un travail intense d'évaluation et de réflexion mené au cours du second semestre 2007, les fédérations se sont accordées sur une charte et un nouveau mode d'organisation pour l'Interfédé, afin de la rendre non seulement plus efficace dans son fonctionnement, mais aussi et surtout plus représentative des intérêts des opérateurs et de leurs actions de formation vis-à-vis des partenaires, des administrations publiques et des interlocuteurs politiques, économiques et syndicaux.

Un travail d'évaluation des objectifs poursuivis et des résultats obtenus sera réalisé dans le courant du second semestre 2009.

L'Interfédé en vertu des articles 18 et 19 du décret doit remplir les trois missions suivantes :

- 1) Promouvoir la cohérence et la qualité des pratiques administratives, organisationnelles et formatives mises en œuvre par les OISP et les EFT.
- 2) Assurer la représentation des OISP et des EFT dans les instances de pilotage, d'accueil et d'informations du Dispositif Intégré d'Insertion Socio-Professionnelle (DIISP), ainsi que dans les autres instances de réflexion relatives à la formation des adultes.
- 3) Coordonner l'offre de formation du personnel des OISP et des EFT et assurer, le cas échéant, la formation continuée de ce personnel.

2008 a été l'année de mise en place de ce nouveau fonctionnement, l'année de « rodage » pour le nouveau secrétaire général.

Dans l'ensemble, les fédérations ont joué le jeu, mais la fin de l'année 2008 a déjà fait apparaître des points de tension autour de la place et du rôle de l'Interfédé. Tension qui s'est surtout manifestée autour de la conception de la formation des travailleurs du secteur.

En tant que fédération, à la demande du Conseil d'administration et en accord avec le secrétaire général, nous avons gardé la représentation du secteur dans les instances de coordination du DIISP.

1.3. La place du secteur dans le paysage de l'insertion socioprofessionnelle

Avec l'Interfédé, nous avons été attentifs à avoir la meilleure régulation possible, à garder le contact avec le FOREM. Le PAC et son obligation d'activation, l'organisation par FOREM Conseil des appels à projets,... créent des tensions car il y a une tendance forte à nous considérer comme des sous-traitants et pas des partenaires. Tendance à laquelle, nous devons systématiquement nous opposer. La solidarité et la création d'un réel rapport de force à propos de cette question n'est pas facile y compris à l'intérieur de l'Interfédé.

Dans le cadre du plan de relance, FOREM Formation doit organiser, en 2009, plus d'heures de formation. Nous avons pu organiser une collaboration dans une logique partenariale. Les deux opérateurs ayant un intérêt, nous avons pu nous mettre dans une approche win-win. Nous serons très attentifs durant le déroulement concret de l'action à rester toujours dans une logique partenariale.

1.4. Les enjeux bruxellois

Même si les réalités bruxelloises ne sont pas absentes des diverses représentations extérieures qu'on a détaillées ci-dessus, force est de constater que l'investissement objectif est a priori plus important dans les politiques wallonnes.

On a tenté de pallier cette faiblesse. D'une part, en ressources propres, les Bruxellois assurent déjà depuis de longues années des mandats et des représentations politiques. On a contribué à conforter cette logique en confiant à Daniel Fastenakel le mandat de représentation de l'AID Coordination dans la fédération associative régionale : la FEBISP. L'organisation consiste à répartir les tâches internes de coordination régionale bruxelloise sur différentes personnes des centres et du MOC bruxellois, assistées par du temps de travail d'un permanent.

Il est à noter, qu'en matières institutionnelles, les relations entre le secteur et les administrations se sont fortement dégradées ces derniers temps à Bruxelles, poussant toujours plus vers une logique d'instrumentalisation et de sous-traitance vis-à-vis des centres de formation notamment par la mise en place des cahiers de charge rédigés par Bruxelles Formation. Alors que parallèlement, l'interlocuteur associatif, la FEBISP, était passablement fragilisé à cause de mouvements importants au sein de l'équipe dirigeante. Ces deux réalités doivent nous pousser à un maximum de vigilance quand à l'avenir. Non seulement pour la réalité bruxelloise mais aussi indirectement vu les risques de voir percoler ces dérives vers les autres régions.

Une inter-bruxelloise réunit les directeurs de centres ISP du réseau AID à Bruxelles. Elle examine toute question d'intérêt régional bruxellois.

1.5. Fesefa

La Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes est le lieu de concertation commun aux employeurs des secteurs de l'Education permanente et de l'ISP dans les Communautés française et germanophone.

On s'accorde sur les positions à défendre à la CESSOC, confédération regroupant treize secteurs du socioculturel, qui est l'interlocutrice patronale officielle pour les Francophones et Germanophones à la commission paritaire 329. Elle participe également à l'UFENM, l'Union Francophone des Entreprises du Non Marchand et la CENM, la Confédération des Entreprises du Non Marchand (niveau fédéral), qui structurent les voix patronales chaque fois qu'il s'agit d'aborder des enjeux plus généraux relatifs au non marchand dans son ensemble.

Outre son rôle de coordinatrice du banc patronal, la FESEFA assure des formations pour employeurs, la diffusion d'informations ciblées (mensuel « Pour faire bref »), ainsi qu'un service de conseils juridiques.

L'AID Coordination siège au CA de la FESEFA qui se réunit tous les mois. Nous y représentons l'ensemble des centres. Nous diffusons également les informations à propos des évolutions dans les relations employeurs – travailleurs. Ces éléments ont souvent trait à l'application des accords du non-marchand en région wallonne ou en région bruxelloise. Ils peuvent également concerner des éléments globaux liés à la commission paritaire.

1.6. Autres représentations

AID Coordination est représentée également à SYNECO (AG, CA), ainsi que dans les réunions du MOC national : Secrétariat général, réunion du Collège des secrétaires MOC, Bureau national MOC.

Nous avons interpellé le Bureau national à propos de la politique du PAC. Celui-ci nous a chargé d'interpeller la CSC pour expliquer notre positionnement et nos revendications.

Une collaboration avec les Travailleurs Sans Emplois de la CSC a commencé en 2008 avec une participation des TSE à la démarche « Parcours d'insertion ». Cette collaboration se poursuivra en 2009.

2. L'information et la communication

Enjeu, chantier :

Le redéploiement de la politique de communication de l'AID Coordination doit être poursuivi en 2008.

En termes d'outils :

- Une plaquette-papier de présentation du réseau AID doit être réalisée.
- Nous pouvons constater un déficit de visibilité des actions concrètes réalisées par les centres. Réfléchir à la mise en place d'un billet d'info par région et/ou par secteur d'activité.
- Enfin, la communication interne passe aussi par l'investissement dans un support régulier et pertinent. L'AID brèves répond à cette qualité, mais est victime d'un manque de suivi. Une solution devra être apportée en 2009.
- Le maintien et le développement du site Internet et de l'Intranet.

La mission d'information passe par plusieurs canaux, notamment les contenus des diverses réunions de l'Inter-AID et du conseil d'administration, les envois de rapports et de documents d'actualité.

L'offre passe en outre par plusieurs outils :

- La communication interne a pour objectif de diffuser de l'information aux membres. Information traitée, synthétisée et analysée en fonction des réalités et de la sensibilité propre de notre réseau.

Quatre supports de communication interne sont utilisés :

- L'**AID brèves**, pour des informations concernant tous les membres du réseau. Cinq numéros ont été publiés en 2008.
- La **communication « directe »** qui résulte de l'implication de l'AID Coordination dans chaque centre. Le fait d'avoir un permanent « attribué » et disponible pour chaque centre est un outil de communication. Cela permet d'adapter et de personnaliser l'information à souhait (et en fonction des besoins ou des demandes des centres). Par leur présence dans les différents centres, ils jouent aussi un rôle

de liant entre différents centres qui travaillent sur une même problématique ou ont des projets proches.

- Les « **mailings** », pour des informations plus urgentes et/ou plus ciblées.
 - **L’Intranet**, très régulièrement mis à jour, se focalise plus spécifiquement sur les informations de l’ordre de la gestion et des appels à projets. Il n’y a pas de réflexe d’aller voir et chercher des outils qui sont à disposition.
-
- La communication externe doit permettre de soutenir et développer la notoriété du réseau AID en général et des activités de ses membres. Et, à l’occasion, permettre de mettre en évidence les options et opinions spécifiques défendues par le réseau des AID sur des questions liées à l’insertion socioprofessionnelle. Deux supports y sont associés :
 - Le site Internet développé en 2007 et finalisé en 2008.
 - Plaquette de présentation du réseau. Cet outil est en cours de réalisation. Une ébauche de structure a été approuvée par les centres, la réalisation se concrétisera en 2009.
-
- La communication passe aussi par des outils de communication du secteur :
 - **L’Essor** : le trimestriel de l’Interfédé n’est, évidemment, pas spécifique aux AID, mais participe pleinement de l’effort d’information et de communication de l’AID Coordination. C’est un organe de communication auquel nous participons activement.
 - Autre outil de communication qui n’est pas AID spécifiquement, c’est **l’Interfédé News**.

3. La réflexion et l'animation pédagogique

Enjeu, chantier :

- Le travail d'animation – formation, expérimenté en 2007 en Inter-AID, sera à poursuivre. Des thématiques pointées n'ont pas encore été abordées (pour rappel : *Orientation et définition du projet professionnel* (abordée et toujours en cours de traitement), *L'identité métier*, *Référentiel et partenariat*, *MOC/AID*, *Evolution de l'environnement institutionnel*, *L'économie sociale* (ajoutée en 2007 et a déjà été abordée lors d'une première rencontre), d'autres thèmes comme la GRH font leur apparition.
- En suivi des Inter-AID de 2007 consacrées au contrôle social, un ambitieux travail de participation des stagiaires est en cours. L'aboutissement de ce projet est prévu pour 2009 ; sa mise en œuvre débutera en 2008. Tous les centres sont concernés.
- Des travaux dans le cadre de l'Interfédé et dans lesquels nous investirons :
 - La réflexion continuée portant sur les besoins en formation du secteur sera poursuivie, via notamment l'Interfédé. Il apparaît à ce propos, qu'au niveau méthodologique, il est nécessaire de se centrer beaucoup plus sur les réalités des travailleurs des centres, de partir plus encore de leurs expériences et même de les contextualiser. Deux expérimentations seront particulièrement investies par l'AID Coordination en partenariat avec l'Interfédé :
 - La mise en œuvre d'une formation des formateurs techniques sur chantier à l'AID Escal.
 - La mise en œuvre d'une formation – intervision des directeurs à propos des plans de formation, organisée de façon décentralisée en Région Wallonne.
 - La sécurité – l'Interfédé va mettre en route un plan triennal sur quatre axes :
 - Conseil et accompagnement
 - Communication
 - Formation
 - Politique
 - L'action Egalité des chances : l'action portera sur une recherche-action visant à évaluer comment au sein même de nos centres, nous sommes amenés malgré nous à (re)produire les inégalités. Et en définitive, en quoi il serait opportun de modifier nos pratiques pour éviter ces pièges.

Des actions sont menées à plusieurs niveaux dans l'objectif d'améliorer la qualité de la formation dans les centres :

3.1. Une réflexion permanente et transversale : l'Inter-AID

AID a mis en place de façon structurelle une réunion mensuelle (l'Inter-AID), à laquelle participent tous les directeurs des centres du réseau ainsi que leurs collaborateurs concernés par les thématiques débattues.

La pédagogie étant au cœur de l'action des centres EFT et OISP, la question est portée à débat de façon transversale et permanente. Ce débat permanent alimente la réflexion collective, permet de maintenir une veille sur les nouveaux éléments ou enjeux qui apparaissent en la matière, aide à replacer systématiquement la question pédagogique au centre des réflexions et non à la périphérie des considérations administratives et financières,...

Lors de ces réunions, des questions pédagogiques sont régulièrement abordées de façon spécifique. Outre de contribuer à faire avancer les réflexions, elles sont traitées de telle manière à pouvoir être en lien avec les réalités des centres et aussi être réappropriées de façon concrète dans les équipes pédagogiques. Notre méthodologie privilégie ainsi les échanges entre pairs, le relevé des « bonnes pratiques », la réalisation et la diffusion d'outils d'animations, la réalisation et la mise en œuvre d'animations concrètes,...

A titre d'exemple, quelques actions spécifiques menées en AID :

- Elaboration d'une Charte pédagogique et d'une Charte déontologique commune à tous les centres.
- Introduction et sensibilisation à l'approche par compétence, diffusion d'une méthodologie spécifique.
- Motivation, règles et sanctions, quels outils mettre en œuvre dans une pédagogie d'adultes, tenant compte du contexte particulier lié au Plan d'accompagnement des chômeurs.
- Réalisation, organisation et accompagnement d'un processus et d'un outil d'animation lié à la participation des stagiaires : « Parcours d'insertion, le droit de choisir ».

Ce dernier point mérite un approfondissement. Il s'agit en effet là de l'aboutissement et de la concrétisation d'un travail de formation / réflexion continuée que nous avons impulsé dans les Inter-AID depuis 2006. L'objectif étant d'initier des réflexions sur des questions précises et transversales aux centres. Mais aussi de mener la réflexion

jusqu'à l'action, c'est-à-dire la mise en œuvre d'outils ou de projets susceptibles de répondre aux questions et besoins relevés lors du travail de réflexion et d'analyse.

Ainsi, après avoir travaillé en 2007 sur la question du contrôle social, un plan d'action a été décidé en Inter-AID :

1. Poursuivre le travail de lobbying via l'Interfédé et la CSC, pour modifier le cadre réglementaire, le rendre plus adapté aux réalités des demandeurs d'emploi, aux réalités du marché du travail, aux nécessités pédagogiques.
2. Doter les centres et le secteur (via l'Interfédé) de cadres de références propres (charte, procédures, règles de déontologies,...) pour permettre aux centres et aux travailleurs de pouvoir prendre attitude de façon juste, légale et coordonnée dans le cadre du contrôle des chômeurs.
3. D'associer les stagiaires des centres AID à la réflexion en organisant un travail de participation sur la question.

Ainsi, tout au long de l'année 2008, l'AID Coordination s'est investie dans ces trois aspects, avec des résultats attendus pour 2009. Concernant l'aspect formation, un canevas d'animation à destination de tous les centres a ainsi été conçu pour permettre la participation de tous les stagiaires à la réflexion. Concrétisation en février 2009.

Des questions apparaissent ponctuellement et sont traduites en besoins en formations spécifiques à destination des travailleurs. Si ces besoins s'avèrent spécifiques à notre réseau, des réponses en termes de formation sont alors organisées en interne.

A titre d'exemple :

- La gestion comptable et financière des ASBL : les implications de la nouvelle loi comptable sur la gestion quotidienne des ASBL.
- Formation pédagogique pour formateurs HORECA.

3.2. De façon décentralisée et individualisée

Tous les centres du réseau AID bénéficient d'un accompagnement important et individualisé, y compris sur les questions formatives. Ainsi de façon régulière et permanente les directeurs et les équipes de travailleurs des centres qui le souhaitent, bénéficient d'un espace de dialogue pour aborder les enjeux de l'accompagnement des stagiaires, de la pédagogie, de la formation continuée des travailleurs,...

3.3. Des actions spécifiques et ciblées

En fonction des questions abordées collectivement ou des enjeux relevés individuellement dans les centres, des réponses spécifiques et adaptées sont données aux centres membres du réseau des AID. Ces réponses sont aussi nombreuses en variété qu'en modalité de mise en œuvre qu'il n'y a de centres. De façon non exhaustive, cela prend la forme :

- D'accompagnement des équipes en vue de repenser le projet pédagogique du centre, par exemple en suivant une logique d'approche par compétence (cfr chapitre développement).
- D'accompagnement des directeurs dans la mise en œuvre d'un projet de gestion des ressources humaines participatif, intégrant les plans de formation.
- D'organisation de formations, supervisions ou de séminaires d'équipes sur les questions pédagogiques et d'accompagnement des stagiaires.
- D'accompagnement de démarches formatives pour des projets d'animation particuliers et/ou pilotes.

FOCUS : Formation/recherche AID L'Escale

Ce projet est l'aboutissement d'une rencontre d'intérêts, entre une équipe de formateurs en demande d'une formation pédagogique adaptée à leurs réalités, d'une préoccupation de l'Interfédé à explorer des champs pédagogiques plus pertinents pour chaque travailleur du secteur et de la Haute Ecole Charleroi-Europe intéressée à participer à une étude susceptible de faire avancer la réflexion sur les besoins en compétences des travailleurs sociaux « atypiques ».

2008 a donc permis à l'équipe de L'Escale de vivre cette expérience de formation « In situ ». Elle s'est déroulée sur une dizaine de journées et a permis tant aux travailleurs qu'aux stagiaires de contribuer à la réflexion sur les situations propices à l'apprentissage. Résultats : une réorganisation des séquences de formation, de la fonction et de l'encadrement des stages et de la place et du rôle de l'accompagnateur social tout au long du processus. Création et réappropriation des référentiels métiers et formation et traduction de ceux-ci en outils de formation et d'évaluation.

Reste pour 2009 à évaluer tout ce travail et surtout à boucler l'étude pour mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de formation continuée des travailleurs techniques du secteur de l'ISP.

3.4. Investissement important au sein de la commission pédagogique de l'Interfédé

L'Interfédé est reconnue et subventionnée pour coordonner l'offre et organiser la formation continuée des travailleurs du secteur de l'ISP. Mais plus qu'une mission confiée, ce sont les fédérations représentantes du secteur qui se sont donné mission, au travers de l'Interfédé, d'organiser cette formation continuée, dans un souci de cohérence avec les finalités sociales et pédagogiques qui sont les nôtres. Nos pratiques de formation, qu'elles soient vis-à-vis des stagiaires ou dans le cadre de formations des travailleurs sont liées par la pédagogie. Le résultat le plus tangible de cette collaboration se traduit par la mise en œuvre d'un programme de formations riche et varié, qui s'adresse à chaque métier de notre secteur et qui parallèlement aborde les questions transversales ou spécifiques que nous rencontrons.

Deux actions phares en 2008

A retenir parmi d'autres, deux projets originaux menés en collaboration avec l'Interfédé :

- D'une part, la journée des pratiques pédagogiques en mai 2008. La pédagogie, c'est en effet les centres qui la font, la développent, l'enrichissent par leur action quotidienne. L'objectif était donc de mettre en lumière, en vitrine toute la diversité, la créativité et l'originalité des pratiques pédagogiques dans les centres ISP. Mais plus qu'une « exposition », cette journée a aussi été l'occasion de débattre et de mutualiser ces pratiques, de contribuer à dégager symboliquement une identité pédagogique commune.
- D'autre part, une action de formation relative aux plans de formation. Proposée de façon décentralisée aux directeurs, cette action originale mêle dynamique de formation et d'intervision. L'objectif au terme de la démarche était d'une part de continuer à mûrir la réflexion sur les besoins des centres et des directeurs en la matière et par ailleurs de permettre à chaque participant de réaliser un plan d'action en vue de mettre en œuvre des plans de formation dans leur institution. Tant sur le fond que sur la forme, cette expérience formative a été jugée très pertinente. Aussi, à l'avenir, l'Interfédé souhaite pousser cette méthodologie de formation.

4. Le développement

Enjeu, chantier :

- La situation des centres s'institutionnalisant (voir décret), le développement de nouvelles activités passera :
 - En partie, par la participation à des projets transnationaux. Nous devons renforcer nos collaborations avec des réseaux internationaux et notamment le CEC. Concrètement pour l'année 2007, nous avons introduit cinq projets européens (Léonardo et Grundtvig). Nous réfléchissons également sur la possibilité d'introduire un projet Progress.
 - En partie, par des appels à projets avec leurs côtés aléatoires et les questions de pérennisation qui leur sont liées mais aussi sur le fond, les contraintes liées au partenariat forcé avec le FOREM.
- En tant que fédération, nous devons nous garantir un poids politique, ce qui signifie aussi se donner une base sociale. Soutenir le développement de nouveaux projets (EFT ou OISP) et l'adhésion de nouveaux centres contribuent à garantir une représentativité et à élargir l'assiette de perception de la cotisation.
- Etre porteur d'une dynamique de développement et ce dans deux domaines :
 - Des projets qui nous renforcent dans notre métier : la formation dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle.
 - Investir plus significativement dans les projets d'économie sociale, les réseaux européens et les partenariats avec le Sud. En effet, de plus en plus de centres individuellement s'intéressent à développer et/ou diversifier leur activité dans l'un de ces domaines. Si comme nous l'avons toujours fait, l'AID Coordination offre son soutien à chaque initiative, une réflexion globale, concertée, susceptible d'enrichissement mutuel est sans doute aussi à mettre en place.

Pour traiter ces chantiers et suite au rapport 2000-2004, nous avons identifié deux attitudes du réseau AID par rapport au développement : **l'AID Coordination comme outil facilitateur et l'AID Coordination comme initiateur, porteur de projets.**

Nous avons travaillé dans ces deux dimensions.

4.1. L'AID Coordination comme initiateur, porteur de projet

En 2007, nous avons introduit cinq projets (Léonardo, Grundvig, Progress, Interreg) mais aussi repris en tant que participant à des projets introduits par des partenaires.

Concrètement, nous avons été retenus pour un projet Léonardo (2PFIP) et un projet FSE (Eco+). Nous sommes partenaires d'un projet FSE (Trempl'intérim) et d'un projet Léonardo (D3E).

- **De Thésée à Passerelles pour des Parcours de Formation et d'Insertion Professionnelle (2PFIP) 2008 (Léonardo)**

Le projet a engagé quatre partenaires : Bruxelles Formation (coordinateur), AID, CF2M et FOREM Formation.

L'objectif était de développer et diffuser des outils à usage des opérateurs de la formation tant publics que privés afin de fluidifier les parcours des publics en formation.

Cet objectif avait été identifié à la fin de la phase 1 du projet Equal : « EQUAL VALID ».

Les résultats attendus ont été atteints, deux ouvrages ont été réalisés en 2007 :

- Vade-mecum des filières et des passerelles
- Guide méthodologique des filières et des passerelles

Ils ont été présentés et diffusés lors d'un séminaire de clôture, le 10 mars 2008 au CEME de Charleroi.

Deux cents personnes ont participé, elles provenaient tant de la région bruxelloise que de la région wallonne.

Afin de toucher un plus grand nombre d'acteurs de la formation / insertion, d'autres actions de diffusion ont été réalisées en 2008 et continueront en 2009.

Au niveau bruxellois :

- L'ensemble des acteurs du Dispositif coordonné d'insertion socioprofessionnelle ont reçu les deux documents par voie postale.
- Des pourparlers ont eu lieu avec le fonds de formation bruxellois géré par la Febisp afin de mettre en place des formations sur l'appropriation de la méthodologie (formation qui se concrétiseront en 2009).

- La Chôm' hier a bénéficié d'une formation de sa coordinatrice pédagogique ainsi que de ses formatrices en Maintenance Textile sur la méthodologie. Un accompagnement à la réalisation des référentiels Compétences / Formation et Evaluation sur le métier d'ouvrier en blanchisserie semi industrielle a été réalisé.

Au niveau wallon :

Plusieurs canaux ont été utilisés :

- L'Interfédéré a mis à disposition les deux guides.
- L'organisation de journées de formation sur la méthodologie « Approche par compétences » dans le cadre du programme de formation continuée de l'Interfédéré. (Session de trois jours en mai-juin 2008, reconduite en janvier-février 2009).
- La présentation du projet et de sa méthodologie au sein de la Commission Consultative Régionale du DIISP ainsi que dans plusieurs Commissions consultatives sous-régionales (Brabant Wallon, Luxembourg, Namur, Mons, Tournai, La Louvière). Ces présentations en CCSR ont débouché sur notre participation à des séminaires sous-régionaux autour du thème des filières et des passerelles. Ceci nous a dès lors permis de toucher un plus grand nombre d'acteurs de terrain.
- Des contacts ont été entrepris avec certains opérateurs de formation afin de nous inclure dans des futurs projets API 1 (anciennement article 6 du Forem) en tant que partenaire expert/accompagnateur à la mise en place de nouvelles Filières et/ou Passerelles (à voir en 2009).

Afin de permettre la continuité de ces actions de diffusion et d'appropriation de la méthodologie Thésée, un nouveau projet a été introduit à l'agence Europe Formation Education Belge en 2007. Celui-ci a été accepté dans le cadre des projets LEONARDO – Transfert de l'innovation. Il se nomme « Passerelles pour des Parcours de Formation et d'Insertion Professionnelle » (2PFIP).

Le projet (période : octobre 2008 à octobre 2010) a engagé trois partenaires belges : AID (promoteur du projet), ACFI et FOREM, et trois partenaires européens : Scuola Centrale de Formazione (Italie), IDFormation (France) et un évaluateur extérieur Portugais Societas Portuguesa de Inovação.

Il a pour objectif de transférer la méthodologie développée dans le projet Thésée afin de permettre la création de système de reconnaissance automatique des acquis et la mise en place de filières et passerelles au niveau européen.

Objectifs à moyen et long terme :

- A moyen terme, des échanges transfrontaliers de stagiaires (projet à rentrer en 2010 dans le cadre des projets « Léonardo – Mobilité »).
- A plus long terme, rentrer dans le dispositif européen ECVET qui permet l'accumulation de crédit de module de formation entre pays européens et donc de reconnaissance automatique des acquis. Ce système est à mettre en lien avec les huit niveaux de certification mis en place au niveau européen (directive européenne prévue en 2012).

Une première rencontre a eu lieu à Bruxelles avec les partenaires : elle a permis de se présenter, de préciser les objectifs du projet et de se donner une méthode commune de travail.

Le partenariat a entre autres pour objectif : la poursuite du projet d'harmoniser les concepts et appellations : filières, passerelles, référentiels métiers / compétences / évaluation / formation, catalogue, niveau d'apprentissage (système européen de niveau de qualification).

La prochaine rencontre aura lieu à Vérone en janvier 2009.

- **Trempl'intérim**

Le projet a engagé quatre fédérations d'AFT/EFT/OISP (ACFI, AID, ALEAP et CAIPS), FEDERGON et le Fonds de Formation pour les Intérimaires dans le cadre des projets européens Equal PHASE 2.

Pour rappel, l'objectif du projet est de promouvoir des actions innovantes d'insertion de personnes exclues du marché du travail, via les agences d'intérim. Pour atteindre cet objectif, il a fallu établir des collaborations étroites entre les agences d'intérim et les centres de formation afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes issues des centres de formation fédérés, et valoriser leur image sur le marché du travail.

La mise en place de collaborations entre les centres de formation et les agences d'intérim ayant adhéré au projet ont permis de rencontrer les résultats suivants pour l'ensemble des

fédérations partenaires : sur une vingtaine de centres participants au projet, le taux de mise à l'emploi a atteint 70 % des stagiaires sensibilisés au secteur de l'intérim et 58 % de ces stagiaires ont conclu un contrat d'emploi suite à leur mission en Intérim.

Fin 2006, un réseau d'insertion local (RIL) a été mis en place sur Liège afin d'améliorer les contacts et les collaborations entre les centres de formation et les agences d'intérim.

Le RIL rassemble l'ensemble des conseillers en insertion des centres de formation adhérents et les consultant(e)s intérimaires. Il permet l'optimisation de la transmission des offres et des demandes d'emploi au niveau local. Les rencontres sont trimestrielles et permettent de développer des méthodes et des outils de travail communs.

Le projet et surtout ce RIL liégeois ayant donné des résultats positifs, l'ensemble des partenaires Trempl'intérim ont décidé de poursuivre leur collaboration et de rentrer un projet Trempl'intérim 2 dans le cadre de la nouvelle programmation FSE 2008-2013, sous le pôle Convergence dans la région du Hainaut et le pôle Compétitivité en région wallonne, hors Hainaut.

En août 2008, dans la continuation du projet précédent, l'agence FSE a accepté les deux projets Trempl'intérim 2 dans le cadre de l'appel 2007-2013 :

- Sous le pôle Convergence en Hainaut
- Et Compétitivité en région wallonne hors Hainaut

Ces projets ont débuté en septembre 2008 pour une durée de six ans.

Le budget total (pour l'ensemble des partenaires) est de 2.270.458 euros.

L'ACFI reste le porteur / coordinateur du projet.

Les actions entreprises en 2008 ont été les suivantes :

- Activation du Comité d'accompagnement et de la Cellule d'impulsion (anciennement nommé Comité de Pilotage).
- Définition des critères de sélection des centres et des agences.
- Réflexion autour de la coordination des nouveaux RIL ou des différentes actions de collaborations locales à mettre en place entre les agences d'intérim et centres de formation.
- Organisation d'un nouveau système de récolte des données sur base du tableau trimestriel Région Wallonne.

- **Déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers (D3E) (Léonardo italien « Il ciclo di riciclo »)**

En 2008, nous étions sollicités par notre partenaire italien CEFAL pour les accompagner dans un travail de transfert d'innovation dans les domaines du recyclage et de la réutilisation des déchets électriques, électroniques et électroménagers. C'est ainsi qu'est né le projet Leonardo « Il ciclo di riciclo ».

Nous avons monté et déposé le projet avec des partenaires italiens, français, polonais et maltais. Le projet, accepté par l'agence éducation–formation italienne, consiste à transférer notre expérience et notre savoir-faire développés à l'AID Tubize et à Rappel vers l'Italie. Les AID (AID Coordination, AID Tubize et Rappel) sont associés au projet comme expert. Les AID assument le rôle d'expert technique et de consulting vis-à-vis des Italiens, ils les accompagnent pour comprendre l'expérience belge dans le domaine du recyclage des D3E, pour cerner le contexte légal et les aspects techniques. Le souhait des partenaires italiens est de créer un réseau D3E en Italie, construit sur le modèle belge notamment dans sa dimension économie sociale. La région visée, car le pouvoir politique régional est partenaire, est la Région Emilia-Romagna.

Le projet a démarré en octobre 2008 et prendra fin au mois d'octobre 2010.

Sur le plan économique, un dossier européen permet de diminuer les coûts de l'AID Coordination, mais nous veillons également à ce que des moyens atterrissent dans les centres partenaires. Par exemple, dans le dossier Trempl'interim, 50.000 euros seront renvoyés dans les centres. Pour le projet D3E, c'est 20.000 euros qui sont renvoyés tant à l'AID Tubize qu'à Rappel.

- **VOKANS**

Dans le cadre de recherche de pistes de développement, nous avons entrepris un travail d'ouverture vers notre pendant du côté flamand. En 2008, nous nous sommes entretenus d'une façon régulière avec Vokans.

Vokans (Vormings en opleidingskansen) est une asbl créée par l'ACW et l'ACV en 1990. Leurs objectifs sont d'accompagner et de former les demandeurs d'emploi éloignés de marché du travail ainsi que les travailleurs pas ou peu qualifiés. Vokans fédère onze centres de formation répartis entre Bruxelles et les différentes provinces flamandes.

Notre collaboration s'est concrétisée par un échange de point de vue par rapport aux enjeux institutionnels fédéraux, mais aussi par le montage de projets concrets mettant en lien nos centres de formation respectifs.

Le projet phare de 2008 est celui qui a mis en relation l'AID Coordination, l'AID Tubize, l'AID L'Escale, Vokans Coordination et Vokans Ruisbroek. Le projet consistait à combiner formation socioprofessionnelle, immersion linguistique et mobilité. Le projet pilote coordonné par l'AID Coordination et Vokans Coordination a mis en place un partenariat entre deux centres AID et un centre de formation Vokans. Les stagiaires des deux centres AID (six stagiaires de l'AID Tubize et six stagiaires de l'AID L'Escale à Tournai & Enghien) ont bénéficié de six journées complètes de formation en Néerlandais (immersion) orienté métier. Les stagiaires se sont déplacés (de Tubize, Enghien et Tournai) à cinq reprises vers Vokans Ruisbroek (les 9, 16, 23 et 25 juin et le 17 juillet 2008), et ils ont reçu la visite des deux formateurs de Vokans Ruisbroek une seule fois (le 18 juillet 2008).

Quatre objectifs étaient fixés au départ de l'action. Il s'agissait de permettre à nos stagiaires :

- D'acquérir un vocabulaire de base centré sur le métier (Horticulteur, Menuiserie et Ecoconstruction)
- Favoriser la mobilité des stagiaires (de la Wallonie vers la Flandre)
- Donner goût à l'apprentissage des langues
- Favoriser le dialogue interculturel

4.2. L'AID Coordination comme outil « facilitateur »

- **Suivi des appels à projet**

Si l'AID Coordination mène des projets d'initiative, son rôle est aussi de soutenir les projets de développement émanant des centres, de rechercher, d'apporter des réponses en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs demandes. Nous avons réalisé un travail d'information et de sensibilisation des différents appels à l'ensemble des centres. L'information à propos des appels se trouve systématiquement sur l'Intranet. En fonction des demandes et des opportunités, nous contactons les centres en direct.

Ensuite, en fonction de leurs souhaits, ils sont accompagnés dans leur démarches pour le montage des dossiers. Parfois l'aide peut aller jusqu'à la prise en charge de la rédaction et de l'introduction de la demande de financement.

En 2008, cette manière de travailler a été développée de manière importante. Les interventions ont été nombreuses. Entre autres :

- Financement et organisation d'une formation en gestion financière et lecture des comptes annuels pour les directeurs et comptables de nos centres : quinze directeurs et comptables ont participé à deux journées de formation, treize centres étaient concernés. L'AID Coordination a rentré un dossier auprès de l'APEF et a obtenu le financement pour mettre en place cette formation.
- Achat d'un véhicule à Charleroi : information et accompagnement pour rentrer le dossier chez United Funds Belgium ; le centre a bénéficié d'un financement de 17.000 euros qui a servi à l'achat d'une camionnette.
- Dossier de demande de financement pour achat d'un véhicule pour Croc'espace à Verviers, demande introduite fin 2008 chez la Fondation Vinci, une réponse est attendue vers le deuxième semestre 2009.
- Achat d'un véhicule pour le projet du restaurant social K-fête de La Chôm'hier via la Fondation Vinci, financement d'un montant de 18.000 euros acquis en 2008.
- Recherche de financement pour l'organisation d'une formation destinée au personnel Horeca pour le compte de l'AID Le Perron. Le centre a obtenu un financement via un dossier que l'AID Coordination a rentré auprès de l'APEF. Une dizaine de personnes ont bénéficié de cette formation dispensée par le CIEP.
- Soutien de l'EFT Habilux pour obtenir des moyens complémentaires dans le cadre d'un partenariat EFT Habilux – AWIPH : obtention d'un poste APE et du financement FOREM.

- **Un dossier spécifique : Eco-construction**

Via notre présence dans les centres, nous avons identifié des questions, des préoccupations de différents centres qui développent des actions dans le secteur de la construction et de l'éco-construction. Nous avons élaboré un projet à financer dans le cadre du FSE 2007-2013. Des centres de l'ACFI ont également marqué leur intérêt. Pour que le projet ait des chances d'être retenu, nous avons rentré le projet en partenariat AID-ACFI et Cluster éco-construction. Le projet se veut innovant et propose la mise en place de modules de formation en éco-construction dans les différents centres.

Objectifs

Organisation et perfectionnement de modules de formation en éco-construction à destination des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

L'expérience se déroulera sur deux ans et dans quatre centres du Hainaut, dont trois centres AID : AID Soleilmont à Monceau-Fontaine, AID L'Escale à Tournai et AID Hainaut Centre à

Mons – La Louvière. Et dans six centres en région wallonne hors Hainaut, dont trois centres AID : Alter Form à Liège, La Calestienne à Beauraing et l’AID Tubize.

Le projet consiste à développer dans chaque centre, en prolongation de leurs filières de formation traditionnelles en construction, des modules de formation complémentaires sur une ou plusieurs techniques en éco-construction. Chaque année, dans chaque centre, trois modules de trois mois seront ainsi mis en œuvre. De façon non exhaustive, les techniques en éco-construction qui seront développées pourront cibler une technique particulière (nous visons ici la spécialisation) ou l’approche globale de l’éco-construction (à terme, l’objectif est de développer la polyvalence des futurs travailleurs dans ce nouveau secteur) ; il s’agit de :

- techniques d’isolation écologique
- enduit, plafonnage
- toitures vertes
- pose de panneaux solaires
- réalisation de lagunages
- construction en paille
- peintures naturelles
- maison passive
- ossature bois
- système de ventilation double flux.

Au cours de la programmation, chaque centre expérimentera donc certaines techniques répondant à une logique de complémentarité sous-régionale et de possibilité de développement interne.

L’AID Coordination est chargée de mettre en place le groupe de concertation et d’assurer la coordination pédagogique du projet. L’objectif principal de ce groupe de concertation est de veiller à la cohérence des activités développées et d’organiser l’échange de compétences et de référentiels.

Les évaluations des expérimentations seront mutualisées afin de donner d’une part, un caractère transférable à ces modules et d’autres part, une haute teneur qualitative.

Ces rencontres seront aussi l’occasion d’échanges et de brainstorming sur le développement des potentialités des formations à développer et à implémenter à l’avenir. Elles pourront donc impliquer tant les directions que les formateurs techniques des centres de formation.

Sur le plan économique pour les six centres AID, c'est un dossier de 648.000 euros en deux ans. L'AID Coordination gardera 24.000 euros (FSE) pour les deux ans, un montant de 300.000 euros (FSE) allant dans les centres.

4.3. Le développement du réseau

- **Augmentation du nombre de membres**

C'est un enjeu à la fois politique, pour augmenter le poids et la représentativité du réseau AID (même si celle-ci n'est pas seulement liée au nombre de centres affiliés), mais aussi un enjeu « économique », les cotisations des centres associés venant en déduction des coûts de l'AID Coordination avant le calcul de la cotisation pour les centres intégrés. Nous avons travaillé à l'élargissement du réseau AID en soutenant des initiatives qui suite à leur agrément en tant qu'EFT ou OISP sont devenues (ou deviendront) des centres associés. Nous avons également des demandes de centres fédérés qui sont insatisfaits de leur fédération actuelle.

En 2007, nous avons dix-sept centres intégrés et cinq centres associés. Suite au nouveau décret et à certaines restructurations (fusion de l'EFT Mons avec l'EFT La Louvière, fusion de l'OISP Mons avec l'OISP La Louvière et fusion de l'OISP Nivelles avec l'OISP Court-St-Etienne), il n'y a plus que quinze centres intégrés. Cependant, nous avons quinze centres associés.

Nous n'avons pas de stratégie systématique de démarchage de nouveaux centres. Quand nous sommes contactés, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un centre, nous étudions la situation du centre tant au niveau politique, philosophique que financier. Nous n'avons aucun intérêt en termes de crédibilité d'accepter tout et n'importe quoi.

4.4. Le soutien aux projets d'entreprise d'économie sociale

- Un travail d'accompagnement dans la réflexion sur l'économie sociale en général et sur la création d'EI en particulier a été initié dans un certain nombre de nos centres : EI Horticulture / toitures vertes à Charleroi (débuté en 2007), financement obtenu en 2008, objectif de concrétiser le projet en 2009.
- Financement de l'extension de Croc'espace au Golf du Harras, financement acquis fin 2008 auprès de la cellule fédérale économie sociale (30.000 euros).
- Projet de création d'une EI Eco-construction Brabant Wallon – Hainaut centre, la réflexion a débuté en 2008 avec l'objectif de concrétiser le projet en 2010.

- Un statut spécifique en région bruxelloise : le statut ILDE (initiative locale de développement économique) a permis à de nombreux opérateurs de l'ISP bruxellois de concrétiser des projets d'économie sociale : La Chôm'hier, CF2m, COFTEN et Arpaije développent des initiatives dans ce cadre.

Outre les questions spécifiques au développement économique, se pose dans les ILDE, la question de la formation des travailleurs « public cible ». En effet, le public cible rencontré par les ILDE est particulièrement précarisé. Or, que ce soit pour l'émancipation individuelle de ces travailleurs, pour leur intégration dans les équipes, pour la pérennisation de leur emploi ou encore pour leur permettre de rebondir vers d'autres emplois à l'avenir, leur montée en compétences est indispensable. Montée en compétences techniques, mais aussi transversales : savoirs et savoir-être. Aujourd'hui, les ILDE font toutes ce constat, mais n'ont que peu de moyens financiers et en temps pour y faire face. C'est un chantier ouvert en 2008, mais qui devra être poursuivi en 2009 au sein du réseau AID pour étudier les possibilités de rencontrer ce besoin de montée en compétences, en mutualisant les réflexions, les expérimentations et les moyens.

- Participation à l'EI Rappel à Tubize. Cette EI qui regroupe l'AID Tubize, l'AID Coordination et quatre CPAS a été créée il y a quatre ans. Nous y assumons la vice présidence et sommes un acteur de référence.
- Accompagnement dans le développement d'une EI « ressourcerie » en Brabant wallon.
- Participation à la réflexion du lancement du groupe SINEO en Belgique, en collaboration avec Synéco. L'expérience n'a pas été finalisée, vu le timing souhaité par le promoteur français et par le peu de réponse des centres.
- Un des chantiers futurs serait de mutualiser les différentes expériences et d'organiser en interne une coordination des initiatives d'économie sociale autre que les projets de formation.

5. L'aide à la gestion

Enjeu, chantier :

- Les pouvoirs subsidiants sont de plus de plus exigeants, les contrôles de plus en plus nombreux et de plus en plus pointus. Cela nécessite une rigueur et un professionnalisme de plus en plus importants. Accroître la collaboration entre l'équipe administrative de l'AID Coordination, le permanent qui suit le centre, le responsable administratif au niveau du centre et le directeur.
- Organiser des formations qui permettent d'augmenter la maîtrise des outils actuels, voir la mise en place de nouveaux outils pour faciliter le travail.
- Accompagner l'opérationnalisation du décret wallon sur les EFT et OISP et aider les asbl du réseau AID agréées pour un an à remplir leurs dossiers de renouvellement d'agrément.
- Le développement d'une pratique de gestion humaine en cohérence avec nos valeurs sera une préoccupation importante. Une expérimentation sera effectuée dans les centres du réseau AID bruxellois dès 2008, mais la préoccupation sera certainement durable. Une mutualisation des expériences et réflexions en la matière entre les centres AID sera envisagée via les Inter-AID.
- Accompagnement des centres AID dans le travail d'analyse financière, de gestion financière et de mise en place des outils de gestion.
- Montage de dossiers de subsides, mise en réseau, accompagnement dans les démarches et consultance par rapport aux nouveaux projets (Interreg, FSE, Leonardo, Grundtvig...).
- Veille et suivi des appels à projets pour le compte des centres AID.

Une des spécificités des AID par rapport aux autres fédérations de l'ISP est son action de « suivi rapproché des centres ». Cette aide à la gestion se matérialise au travers de la participation d'un permanent de l'AID Coordination aux structures de gestion (CA, comité de gestion). Grâce à notre présence, nous connaissons bien la réalité du centre, nous connaissons les difficultés, les questions et nous pouvons apporter des réponses ciblées sur mesure tant au niveau des questions de fond, des questions pédagogiques, des outils, de recherche de moyens financiers,....

Depuis quelques années, il y a une évolution importante de la fonction « aide à la gestion ». Les demandes de cette dimension « service » ne sont plus les mêmes que pendant la période 2000-2006.

L'évolution de la nature des demandes a amené une évolution du profil du personnel employé à l'AID Coordination. Cette évolution s'est d'ailleurs marquée par le non remplacement de la deuxième personne qui travaillait à la comptabilité pour l'accompagnement des centres.

Aujourd'hui, les demandes s'orientent plus vers des soutiens de type « économique » : élaboration d'outils d'analyse, de gestion, de rentabilité,... Ces interventions se font à géométrie variable, en fonction des demandes, des difficultés, des questions des centres.

Au niveau comptable, il reste quelques demandes d'accompagnement, de supervision, mais aussi d'implémentation d'outils comptables : mise en place de la comptabilité analytique, d'outils de transferts des données de la comptabilité vers les fichiers Excell des dossiers solde, de relecture des comptes,... Cette année, nous n'avons pas dû faire d'intervention d'urgence suite à un accident dans un centre.

Concrètement pour l'année 2008 :

On peut identifier deux modes d'intervention dans l'aide à la gestion : l'aide à la gestion « quotidienne » et l'élaboration d'outils de gestion. Cependant, toute demande tant qu'elle reste bien dans le cahier des charges de l'AID Coordination, est rencontrée.

L'aide à la gestion cela couvre des domaines très variés. Nous les avons classés en deux groupes :

L'accompagnement du centre dans sa gestion plus quotidienne (la liste n'est pas exhaustive) :

- La gestion des APE (affectation, demande, rapport,...)
- La gestion des ressources humaines (profils de fonction, recrutement, respect de la législation, évaluation,...)
- De plus en plus, des questions relatives au management, à la GRH,... se précisent de façon accrue dans les centres. A Bruxelles, en un an, quatre centres (CF2M, COFTEN, La Chôm'hier et CEFAID) ont fait appel à l'AID Coordination pour un appui sur la question. Une expertise s'est ainsi développée au sein de l'AID Coordination. Celle-ci devra sans doute être affinée et professionnalisée. Mais il faudra aussi que l'on prenne le temps pour évaluer les besoins et mutualiser les réflexions. La question devra faire l'objet d'un travail approfondi en Inter-AID

- Impulsion et initiation de nouveaux projets et de nouvelles collaboration et partenariats (appels à projets, relations avec les partenaires, mises en réseau,...). Tous les appels à projets sont mis sur l’Intranet. Par ailleurs, nous faisons un rappel ciblé en fonction de la connaissance que nous avons des centres
- Réponse à des questions liées à la législation
- Soutien dans l’accompagnement politique, dans des négociations dans des dossiers tant au niveau régional que local
- La gestion comptable, financière et budgétaire (tableau de bord, recherche des financements, équilibre budgétaire, stratégie commerciale et marketing,...)
- Accompagnement dans des négociations avec les pouvoirs subsidiants (rejet dans les dossiers solde FSE, demande de subsides à la Région Wallonne,...)
- Accompagnement pour la mise en place de collaboration avec la Promotion sociale
- Soutien dans l’élaboration de dossiers API au FOREM
- Soutien pour l’obtention de moyens complémentaires dans le cadre de projet pilote
- Accompagnement lors des contrôles des dossiers FSE
- Accompagnement dans l’élaboration des nouveaux dossiers « soldes »
-

L’aide à la gestion s’est faite également au travers d’un travail de conception, de création d’outils de gestion :

- Outil de suivi trésorerie
- Dans un certain nombre de centres (à la demande des CA), un travail d’audit portant sur la période 2001-2007 a été effectué. Cette analyse financière a permis de cerner les difficultés et a permis l’élaboration de nouvelles orientations stratégiques
- Outil de calcul des coûts de revient : les premiers tests de l’outil ont été faits à l’EFT Hainaut centre ; d’autres centres sont demandeurs et le travail continuera en 2009
- Un tableau de bord est mis en place permettant aux directions mais aussi aux différents CA de suivre la situation financière des centres tout au long de l’année et de suivre le nombre d’heures prestées dans les centres. C’est un outil de suivi, de contrôle interne au centre mais aussi de gestion.
- Outil d’analyse des comptes et détermination de ratios avec leur explication
- Aide à l’implantation d’outils permettant le transfert du programme comptable vers des fichiers Excell permettant l’élaboration de dossiers soldes, notamment pour les centres utilisant le logiciel comptable Bob

- Un nouvel outil d'encodage des heures stagiaires (File maker pro) a été initié en 2008 et sera implémenté en 2009. Il permettra de sortir tous les documents demandés par la Région Wallonne mais aussi l'ONEM, les attestations diverses,... Cet outil a été élaboré de telle manière que les centres puissent ajouter les documents qu'ils souhaitent et aussi de faire des analyses de leurs publics

Ces outils sont évalués et peuvent être installés dans tous les centres qui le souhaitent. Ils sont travaillés, adaptés en fonction de leur réalité. Un accompagnement, des séances de formation et des suivis de leur implémentation sont mis en place.

III. PERSPECTIVES

Nous pouvons identifier dans les cinq missions de l'AID Coordination différents enjeux et champs d'action pour l'année 2009 – 2010.

1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques

Enjeux, chantiers

Nous avons identifié huit chantiers

- Avec la mise en œuvre du nouveau décret en Région Wallonne, on peut dire que l'ISP sera institutionnalisée. L'année 2008 a été l'année de « rodage ». Dans ce cadre, l'interlocuteur collectif que représente l'Interfédé est appelé à encore monter en puissance. Il faudra rester attentif à la question : comment à la fois faire exister significativement nos valeurs et promouvoir l'interlocuteur collectif ? **Organiser les relations entre le pouvoir politique, les services publics et l'Interfédé en gardant notre spécificité « associative »**. Derrière cette question se trouve la problématique de la relation aux services publics.
- La question des **relations** entre différents interlocuteurs est également valable **entre l'Interfédé et les fédérations**. Dans l'ensemble, les fédérations ont joué le jeu, mais la fin de l'année 2008 a déjà fait apparaître des points de tension autour de la place et du rôle de l'Interfédé. Tension qui s'est surtout manifestée autour de la conception de la formation des travailleurs du secteur. Une évaluation du fonctionnement de l'Interfédé est prévue en octobre.
- Le décret octroie une reconnaissance au secteur. Cette place est celle de la formation pré-qualifiante. Derrière l'enjeu des relations partenariales notamment avec le FOREM, et dans une relation de partenaire, c'est faire reconnaître le secteur comme organisant également des formations à vocation professionnelle et tournées vers l'emploi. C'est **sortir du clivage formation pré-qualifiante – qualifiante, pour aller vers un clivage lié au public et à la pédagogie**. C'est aussi sortir d'une position dans laquelle on veut nous mettre : celle de sous-traitant. C'est un débat qui sera également ouvert au sein de l'Interfédé entre les fédérations.
- 2008 a été l'année de la mise en route du nouveau décret, l'année de « rodage ». 2008 a fait apparaître des difficultés au niveau de l'opérationnalisation. Nous avons identifié une série de difficultés et nous devons **revendiquer des modifications tant**

du décret que des arrêtés d'exécution, afin de corriger les imperfections des textes actuels.

- **La mise en place de filières et de passerelles entre opérateurs.** Cela nécessitera des modifications des textes légaux. Nous pourrions vérifier si derrière les discours, il y a une réelle volonté politique de développer le DIISP.
- Organisation d'une **concertation régulière avec la CSC.**
- Vu les risques de voir percoler l'approche de Bruxelles Formation (élaboration des cahiers de charge) au niveau de la région wallonne, nous voulons :
 - o **Renforcer la concertation aux niveaux Bruxellois et Bruxelles-Wallonie.** Dans ce sens, Daniel Fastenakel qui représente l'AID Coordination va reprendre un mandat effectif au sein du CA de la Febisp. Des contacts Interfédé/Febisp doivent impérativement être renoués, dès que la nouvelle équipe de la Febisp sera en place. Au niveau de l'Interfédé, cette volonté n'existe qu'en AID. Les autres fédérations ne sont pas demandeuses, au contraire. Il y a un renforcement d'un courant régionaliste. C'est un enjeu qui sera d'ailleurs très présent à la FESEFA en 2009.
 - o Le réseau AID sera désormais invité à la concertation bruxelloise sur l'emploi et la formation organisée par le MOC. Cela permettra la **transmission de l'information** sur ce qui se passe dans les deux régions.
- Assurer une **présence dans des instances liées à l'économie sociale** notamment ConcertES. Nous avons un mandat au sein de CWES.

2. L'information et la communication

Enjeu, chantier :

La communication est un enjeu sans cesse sur le métier. La modernisation, l'amélioration et la mise à jour des différents supports doivent demeurer un souci permanent. Mais aussi et surtout l'alimentation en informations neuves et traitées.

En termes d'outils spécifiques :

- Une **plaquette-papier de présentation du réseau AID** est en cours de réalisation.
- Nous pouvons constater un déficit de visibilité des actions concrètes réalisées par les centres et l'AID Coordination. Réfléchir à **la mise en place d'un billet d'info** par

région et/ou par secteur d'activité. Ce chantier, initié en 2008, se poursuivra en 2009 avec comme objectif d'atterrir avec une proposition concrète en 2010.

- La **communication rapide** d'informations et d'analyses doit être un réflexe. Nous mettons en place une démarche en utilisant l'AID brèves.
- Une vulgarisation à l'**utilisation de l'Intranet**.

3. La réflexion et l'animation pédagogique

Enjeu, chantier

Dans le réseau :

- Aboutissement de l'action « **Parcours d'insertion** » : réalisation des animations et de la synthèse, diffusion des prises de position des stagiaires, évaluation et organisations des suivis.
- **Finalisation de l'étude** relative à la formation des formateurs techniques menée à L'Escale, en vue d'un transfert de la méthodologie pour l'accompagnement d'autres équipes.
- Poursuite du travail de **formation de fond mené en Inter-AID** : différentes thématiques évoquées n'ont pas encore été abordées, il s'agira pour celles-ci d'établir un ordre de priorité et de définir les modalités de traitement, tout en laissant la place pour d'autres questions d'actualités ou nouvellement révélées.
- Thésée : **accompagnement des équipes par rapport à la validation des compétences** en vue de repenser, réorganiser le projet pédagogique du centre en suivant une logique d'approche par compétences.

Vis-à-vis de l'Interfédé :

Fin 2008, l'équipe pédagogique de l'Interfédé a été renforcée. Elle compte à présent deux temps pleins. L'objectif du conseil d'administration est par là de donner un nouvel élan à la formation continuée. Pour **renforcer** ce qui existe : *l'organisation de formations spécifiques*, développer la fonction de *coordination de l'offre de formation* et « défricher » la question de la *validation des compétences des travailleurs du secteur*. Ces choix de développements ne sont cependant pas neutres et la façon dont ils vont être mis en œuvre sera déterminante. Aujourd'hui, aucune unanimité ne ressort sur ces trois matières entre les fédérations. Un long travail de négociation est à prévoir sur ces questions. La position de notre réseau étant que la formation continuée doit avant tout permettre de professionnaliser le

secteur. C'est-à-dire d'offrir aux travailleurs l'occasion d'acquérir à la fois des compétences nouvelles pointues, directement en phase avec leur réalité de terrain, mais aussi de leur donner la possibilité d'avoir un cadre de réflexion et d'analyse sur les enjeux du travail en insertion sociale et professionnelle. De plus, les actions entreprises devront, selon nous, toujours veiller à respecter un principe de « mutualisation » des ressources. C'est-à-dire être attentifs à ce que les moyens financiers notamment soient affectés avant tout à des actions qui servent le plus grand nombre et sur des thématiques où la question de l'ISP est une valeur ajoutée. Enfin, mais surtout, lorsque l'on parle de professionnalisation, cela suppose que l'on vise en priorité à améliorer des processus afin que le stagiaire soit bien au centre des objectifs et que son émancipation individuelle, sociale, économique, culturelle et professionnelle soit rencontrée.

4. Le développement

Enjeu, chantier :

C'est un chantier qui se développe depuis quelques années et qui correspond à de nombreuses demandes des centres.

Nous continuerons à développer les deux axes : l'AID Coordination comme initiateur, « porteur » et l'AID Coordination comme « facilitateur » de projets :

- Continuation du **travail de soutien aux centres pour leur développement** notamment dans la recherche de financement de leurs projets.
- **Recherche de projets partenariaux** européens pour l'après 2010. Nous étudions systématiquement le contenu des appels et nous y répondons si cela correspond au travail que nous réalisons au niveau de l'AID Coordination ou au niveau des centres.
- Depuis six ans, nous réalisons un travail autour de **la validation des compétences** et surtout la mise en place d'une démarche pour arriver à l'automatisme de la reconnaissance des acquis. Sur le plan politique, entamer avec les centres une réflexion autour des enjeux et de notre place dans la validation des compétences.
- A la demande de certains centres, organiser une réflexion sur **la pertinence des filières de formation** dans tous ces aspects (pédagogique, économique, social,...).

La question de l'ouverture de la fédération à d'autres structures de l'économie sociale est un enjeu stratégique. L'AID Coordination se veut une fédération d'OISP, d'EFT, d'AFT mais aussi d'EI, d'ILDE et d'IDESS.

Nous souhaitons **fédérer les initiatives d'économie sociale** sur base de trois axes :

- 1) Proposition de service
- 2) La représentation (l'AID est présente à Concertes, Syneco,...)
- 3) Le cofinancement et la recherche des financements pour ces initiatives

Le cycle des projets en économie sociale (comme d'ailleurs tout autre projet) évolue en quatre étapes successives, à savoir :

- 1) L'identification de l'idée/projet
- 2) La définition de l'idée/projet
- 3) La planification opérationnelle et développement
- 4) La stabilité et l'évaluation

Nous voulons être en complémentarité avec Syneco.

Le constat observé et relaté par des structures intéressées par l'économie sociale, révèle l'absence ou l'insuffisance d'intervention des acteurs de secteur au niveau des phases 1 et 4.

La phase 1 (identification du projet) nécessite le recours à des méthodes d'analyse de situation, d'analyse et de résolution de problèmes, d'élaboration d'une structure d'objectif, d'identification des enjeux stratégiques liés au projet et l'arrimage du projet à l'identification de ces enjeux stratégiques, et à une étude de pré-faisabilité. C'est principalement un travail de brainstorming permettant de résoudre un problème en recherchant les causes et les solutions. Ce volet n'est pas du tout pris en charge par les agences de conseil.

La phase 4 a trait plutôt à l'aspect suivi au quotidien des projets, et surtout à l'aspect pérennisation de projet et de secteur (suivi rapproché au niveau administratif, financier, humain, formation des gestionnaires et refinancement de nouveaux projets en interne,...).

Pour rencontrer la phase 1, il est proposé de **créer un groupe de *brainstorming inter-provinces*** (Hainaut, Namur, Luxembourg, Liège, Brabant Wallon et Bruxelles), **et *inter-acteurs*** (AID, Syneco,...) composé de personnes impliquées dans des centres de formation et dans des entreprises d'insertion et les acteurs qui offrent des services en économie sociale. **L'objectif est de faire émerger des idées de création d'entreprise et d'investissement.**

5. L'aide à la gestion

Enjeu, chantier :

C'est un chantier permanent qui a évolué au cours des dernières années. Les demandes étant très différentes.

Ce chantier sera surtout la capitalisation du travail réalisé sur ces deux dernières années.

Nous identifions :

- De plus en plus, de questions relevant du management, de la GRH,... se précisent de façon accrue dans les centres. Une expertise s'est ainsi développée au sein de l'AID Coordination. Celle-ci sera affinée et professionnalisée. La question devra faire l'objet d'un travail approfondi en Inter-AID.
- En fonction des demandes, des souhaits des centres, implémenter les outils qui ont été développés (outils de gestion stagiaires, de gestion financière,...). Tous ces outils ont comme fonction de répondre aux questions des centres et de simplifier leur travail. Nous organiserons des formations pour permettre d'augmenter la maîtrise des outils actuels, voir la mise en place de nouveaux outils.
- Développer l'accompagnement des centres (pédagogique, GRH, financier, économique, comptable,...). Pour cela, accroître la collaboration entre l'équipe administrative de l'AID Coordination, le permanent qui suit le centre, le responsable administratif au niveau du centre et le directeur.
- 2009 mais surtout 2010 sera l'année du renouvellement des agréments. Nous organiserons un accompagnement des centres pour arriver au résultat de 2008 : 100 % de centres agréés.
- Montage de dossiers de subsides, mise en réseau, accompagnement dans les démarches et consultance par rapport aux nouveaux projets (Interreg, FSE, Leonardo, Grundtvig,...).
- Veille et suivi des appels pour les centres.

IV. GESTION INSTITUTIONNELLE

1. Pour rappel

Fonctionnement du système :

Extrait de l'AG du 2 octobre 2002

L'organigramme des AID est constitué :

- *L'AG composée de trois composantes :*
 - *Le national représenté par directeur et permanents nationaux + le secrétariat général MOC ;*
 - *Le collège des secrétaires MOC représenté par Daniel Fastenakel et Bernard Kerger, confirmés respectivement dans leurs fonctions de président et vice-président ;*
 - *Chaque fédération est représentée par deux personnes dont une des deux est le directeur du centre.*
- *Le CA composé des mêmes composantes :*
 - *Le national représenté par directeur et permanents nationaux + une délégation du secrétariat général MOC ;*
 - *Le collège des secrétaires MOC représenté par Daniel Fastenakel et Bernard Kerger, confirmés respectivement dans leurs fonctions de président et vice-président ;*
 - *Chaque fédération représentée par une personne. Sauf difficulté particulière qu'apprécie la fédération, c'est le directeur qui y va. Il est entendu que ne peut être nommé administrateur qu'une des deux personnes préalablement désignées pour participer à l'AG ;*

La fonction du CA a été balisée lors de l'AG du 19 novembre 2002 :

- *Exécution des décisions prises par les secrétaires (exemple : autour de la trésorerie, la technique concrète est du ressort du CA, la décision politique ayant été prise par les secrétaires) ;*
- *Instruction des dossiers à contenus institutionnels et financiers MOC sur toute question apparaissant en cours de route, et n'ayant pas encore fait l'objet de décision politique par les secrétaires.*
- *L'AID Coordination, chargée de la gestion quotidienne du système dans le cadre de son cahier des charges.*

Les coordinateurs AID qui se réunissent mensuellement avec l'AID Coordination et une délégation de deux secrétaires MOC, en Inter-AID. L'Inter-AID permet de s'accorder relativement à toute question intéressant directement les gestionnaires de l'action concrète de terrain. Elle a pour fonction d'organiser le débat avec l'ensemble des responsables de centres, qu'ils soient intégrés ou associés sur des contenus pédagogiques, de perspectives plus larges, le politique, l'information réciproque, le développement.

2. Le CA et l'AG

En 2008, trois CA et une AG ont été convoqués.

18 mars 08	Namur am	Présentation des comptes intermédiaires Le Fonds de solidarité : <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation • Demande d'affectation Divers : <ul style="list-style-type: none"> • Groupement d'employeurs et élections sociales • Les règles d'évaluation comptable • Gestion de la trésorerie : concordance entre compta de l'AID Coordination et les centres • Appels à projets • Assurance
17 juin 08	Namur pm	Approbation et signature du PV de mars 2008 Préparation de l'Assemblée générale Le Fonds de solidarité Les assurances Divers
18 novembre 08	Namur, am	Fonds de solidarité et trésorerie Réflexions « Plan d'accompagnement et de Suivi » et Mémoire Divers : organisation de l'assemblée générale annuelle de l'AID Coordination

3. L'Inter-AID

En 2008, l'Inter-AID s'est réunie neuf fois.

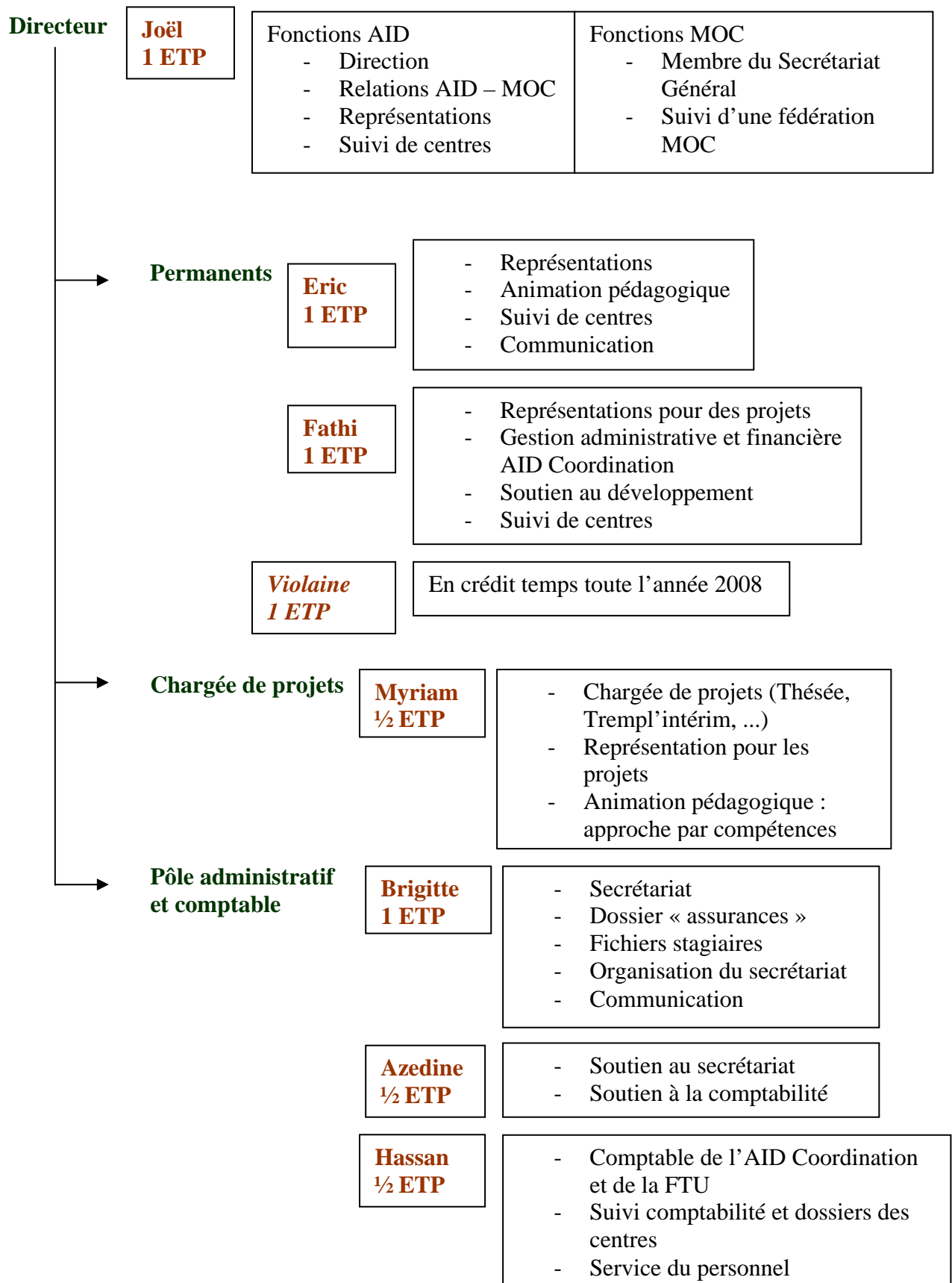
15 janvier 08	Namur am pm	3 sous-groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • La réactualisation de la charte du réseau AID • La participation des stagiaires dans le réseau AID • Les partenariats avec la Promotion sociale Retour rapide des sous-groupes de travail Informations : <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'agrément EFT/OISP • Mise en place du nouveau décret EFT/OISP (présence, éligibilité) • Interfédération : risque de tension avec Le Forem VOKANS : propositions de collaboration Choix d'une thématique de débat pour les prochaines Inter-AID Divers : <ul style="list-style-type: none"> • Heures inconfortables • Etat des lieux des assurances • Return AID-Brèves et Essor
19 février 08	Namur am	Tour des centres : avec l'application des nouveaux agréments, la nouvelle programmation FSE, la levée des moratoires,... la réalité des centres évolue. Mise au point en termes de projets, de développements, de partenariats. Infos AID : <ul style="list-style-type: none"> • Programmation de Vokans • Assurances mutualisées

	pm RW	<ul style="list-style-type: none"> • Colloque Thésée du 10 mars 2008 • Equipe de l'AID Coordination : suivi et accompagnement des centres • Les règles d'évaluation <p>Mise en route du décret EFT/OISP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une logique forfaitaire pour le nouveau décret EFT/OISP • La question des dérogations collectives en OISP • La demande de dérogation individualisée pour le niveau d'études • La question des présences • La notion des heures assimilées • Le paiement des heures aux stagiaires • L'enveloppe budgétaire
15 avril 07	Beauraing LA CALESTIENNE pm	<p>Présentation de La Calestienne – évolution du projet et des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intro – présentation - historique • Articulation entre EFT – EI • Le pôle beaurinois et visite • Perspectives de développement <p>Suivi du GT Inter-AID Contrôle social : charte et projet participation des stagiaires. Thématique d'entrée = contrôle social pour les stagiaires</p> <p>Suivi du GT Inter-AID Filières et passerelles avec la PS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avancées avec le Forem, pour les MR • Dossier Auxiliaires gériatriques • Expertise Thésée <p>Informations politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notification des agréments et financement suite au nouveau décret EFT/OISP • Les questions encore à régler dans le cadre de l'application du nouveau décret EFT/OISP • La question des heures assimilées • Dossier de clôture FSE : report du non consommé FSE 2004-2006 • OISP : montant complémentaire FOREM 2007
20 mai 08	Monceau AID SOLEILMONT En invité : VOKANS pm	<p>Accueil et visite de l'AID Soleilmont</p> <p>Présentation de l'AID Soleilmont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte : Charleroi • L'AID Soleilmont : une EFT <p>Echange sur les expériences pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Film de présentation de VOKANS • Le portefeuille de compétences <p>Les relations entre l'AID et Le Forem Les relations entre l'AID et Bruxelles Formation Les relations de VOKANS avec le VDAB Les collaborations possibles entre AID et VOKANS</p> <p>Informations du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inspections dans les centres • Les appels à projet CNE/PAC • Les appels à projet Pénuries
17 juin 08	Namur am	<p>La formation continuée des travailleurs du secteur de l'ISP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débat sur l'évolution de la formation continuée en ISP • Deux projets originaux menés avec l'Interfédé : <ul style="list-style-type: none"> • Formation in situ des travailleurs techniques de L'Escale

		<ul style="list-style-type: none"> • Formation décentralisée pour les directeurs à propos des plans de formation Présentation et perspectives pour la Pédagothèque : <ul style="list-style-type: none"> • Comment utiliser la Pédagothèque ? • Projet de banque de fichiers Suivi du projet Inter-AID Participation des stagiaires Informations du secteur : <ul style="list-style-type: none"> • Les appels à projet CNE : projets API • Les appels à projet CNE/PAC
16 septembre 08	Namur am	Les orientations du nouveau PAC : éléments de contexte, débat en sous-groupes et synthèse Informations politiques diverses : <ul style="list-style-type: none"> • Le point sur le GT Participation • Agrément en Région wallonne : <ul style="list-style-type: none"> • Agrément d'un an • Relevé des points restant à régler • Budget 2009 • Rôle des commissions d'agrément • Les inspections RW • Les appels à projet <ul style="list-style-type: none"> • PAC/CNE – Appel 4bis • API 1 & API 2 • Recherche Egalité des chances • Marchés publics Divers : <ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers européens acceptés • Le dossier ECO+
21 octobre 08	Namur am	Les orientations du nouveau PAC – Intervention d'Isabelle Barez des TSE (CSC) Communication : proposition d'outils de présentation des centres et de l'AID Coordination Infos politiques : <ul style="list-style-type: none"> • Le décret EFT/OISP : les heures assimilables • Les appels à projet : <ul style="list-style-type: none"> • Appels Plan Pénuries • Appels PAC/CNE • Memorandum du secteur Divers : <ul style="list-style-type: none"> • Outil FMpro • ONEM • Plan d'action : Economie sociale • Inspection RW pour le solde 2007 à l'Escale
18 novembre 08	Namur am	Le point sur les reconductions des agréments <ul style="list-style-type: none"> • Agrément d'un an • Problématique budget 2009 Le résultat des rencontres avec l'administration au niveau de la gestion administrative des dossiers La négociation avec le cabinet : modifications du décret, la circulaire ministérielle Thésée et Trempl'Interim : <ul style="list-style-type: none"> • De Thésée au projet 2PFIP • Trempl'Interim 2
16 décembre 08	Namur am	L'appel à projet n°5 PAC/CNE : <ul style="list-style-type: none"> • Contenu et contraintes • Y rentre-t-on ? Propose-t-on des conditions ? Débat Les heures éligibles Questions pédagogiques en AID : <ul style="list-style-type: none"> • Modalités à mettre en place en Inter-AID

		<ul style="list-style-type: none">• GT Participation : travail avec les stagiaires Les projets européens : <ul style="list-style-type: none">• Trempl'Interim• 2PFIP
--	--	---

ORGANIGRAMME DE L'AID COORDINATION



V. LES ASPECTS FINANCIERS

Le système a changé en 2002. A partir de cette date, une cotisation a été facturée aux centres. Le mode de calcul a été déterminé dans les accords de la St Léonce.

Pour rappel :

- *L'AID Coordination est un des outils de la solidarité, en ceci qu'elle reçoit notamment pour fonction d'organiser des services, financés par tous sur une base égalitaire, même s'ils sont utilisés de manière différenciée. Le cahier des charges de l'AID Coordination est défini par ailleurs.*
- *Il faut un financement satisfaisant de l'AID Coordination, en sorte qu'elle puisse assurer correctement le cahier des charges qui lui a été assigné. Ce dernier intègre la prise en compte d'une spécificité institutionnelle « 2 régions ».*
- *Ce financement sera fixé sur base d'un pourcentage, en sorte que le système gagne en transparence, tout en garantissant la solidarisation automatique des coûts de l'AID Coordination avec l'évolution des moyens globaux obtenus. Ce pourcentage ne pourra dépasser 13,5% des moyens des centres AID.*
- *La « base imposable » du système est fixée comme suit : l'ensemble des subventions belges et européennes figurant dans le dossier « insertion socioprofessionnelle » introduit auprès du fonds social européen.*